
SAINT-LAURENT ÉNERGIES
PARC ÉOLIEN DU LAC-ALFRED

Étude d'impact sur l'environnement : volume 3

2.6 Étude paysagère

PESCA Environnement
13 mars 2009

SAINT-LAURENT ÉNERGIES

**Étude paysagère Lac-Alfred
Rapport final**

Mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	1
2	APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	2
2.1	Délimitation et description des unités de paysage	2
2.2	Composantes du projet éolien	3
2.3	Évaluation de la résistance des unités de paysage	3
2.3.1	Impact appréhendé	3
2.3.2	Valeur accordée à l'unité de paysage	4
2.3.3	Résistance des unités de paysage	4
2.4	Évaluation du degré de perception des composantes du projet éolien.....	5
2.4.1	Cartographie des zones de visibilité	5
2.4.2	Simulation visuelle par photo montage	6
2.4.3	Importance de l'impact visuel par unité de paysage	7
3	DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR	8
3.1	Localisation géographique du projet	8
3.2	Délimitation de la zone d'étude	8
3.3	Contexte régional et local	9
3.4	Unités de paysage	14
3.4.1	Unités de paysage villageois.....	14
3.4.2	Unités de paysage agroforestier	17
3.4.3	Unités de paysage de vallée	20
3.4.4	Unités de paysage lacustre.....	23
3.4.5	Unités de paysage de collines	26
3.4.6	Unités de paysage montagneux.....	28
3.5	Attraits visuels et points de repère locaux.....	28
3.6	Points de vue à considérer	29
4	ÉVALUATION DE L'IMPACT VISUEL DU PARC ÉOLIEN DU LAC ALFRED	30
4.1	Résistance des unités de paysage au regard du parc éolien et de ses composantes.....	30
4.1.1	Résistance forte	30
4.1.2	Résistance moyenne.....	33
4.1.3	Résistance faible.....	34
4.1.4	Résistance très faible.....	36
4.2	Degré de perception des infrastructures	36
4.2.1	Description sommaire du projet	36
4.2.2	Évaluation des degrés de perception.....	37
4.3	Évaluation de l'impact visuel par unité de paysage	41
4.4	Mesures d'atténuation.....	50
4.5	Appréciation globale de l'impact visuel du parc éolien du Lac Alfred	51
5	RÉFÉRENCES.....	53

LISTE DES CARTES

Carte 1	Zone d'étude paysagère et zones d'influence	11
Carte 2	Zones de visibilité des nacelles.....	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Matrice du degré d'impact appréhendé	4
Tableau 2	Matrice de la valeur accordée à l'unité de paysage	4
Tableau 3	Matrice de la résistance de l'unité de paysage	4
Tableau 4	Matrice de l'importance de l'impact visuel	7
Tableau 5	Points de vue sensibles	29
Tableau 6	Résistance des unités de paysage	31
Tableau 7	Répartition des éoliennes du parc éolien du Lac-Alfred selon les territoires municipaux	37
Tableau 8	Synthèse des degrés de perception du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes	42
Tableau 9	Synthèse des impacts visuels au regard du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes	47

LISTE DES ANNEXES

A	Description détaillée des unités de paysage
B	Carte Étude paysagère
C	Simulations visuelles

1 INTRODUCTION

Saint-Laurent Énergies souhaite construire un parc éolien comportant 150 éoliennes sur le massif montagneux qui forme le mont Saint-Pierre dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Ce projet comprend également la construction d'un poste de raccordement 34,5 - 315 kV pour intégrer la production d'électricité au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie. Le projet du parc éolien du Lac-Alfred figure parmi ceux retenus lors du second appel d'offres d'Hydro-Québec le 5 mai 2008.

La présente étude paysagère a donc pour principal objectif d'évaluer les répercussions qu'entraînera l'implantation du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes sur les paysages environnants, afin de répondre aux exigences gouvernementales stipulées dans la directive 3211-12-154, associée à l'évaluation environnementale de ce projet (MDDEP, 2008).

2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'étude paysagère pour l'intégration et l'harmonisation du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes s'inspire du « *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères — Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public* » (MRNF, 2005) et de la méthode spécialisée d'Hydro-Québec portant sur le paysage (Hydro-Québec, 1992). Étroitement associée à l'inventaire du milieu, l'étude paysagère repose, d'une part, sur les caractéristiques du paysage de la zone d'étude et d'autre part, sur les valeurs et les préoccupations des populations concernées.

La méthode proposée pour l'étude d'intégration et d'harmonisation comprend cinq étapes visant à évaluer l'importance de l'impact visuel que causera l'implantation des composantes du projet éolien sur la base des unités de paysage définies à l'intérieur de la zone d'étude paysagère. Ces étapes sont :

- La délimitation et la description des unités de paysage;
- L'identification des composantes du projet éolien;
- L'évaluation de la résistance des unités de paysage;
- L'évaluation du degré de perception des composantes du projet éolien;
- L'évaluation de l'impact visuel par unité de paysage.

L'étude apportera également une appréciation globale de l'impact visuel appréhendé, à la suite de l'évaluation par unité de paysage. Ces étapes sont décrites ci-après.

2.1 Délimitation et description des unités de paysage

Les unités de paysage sont caractérisées par un mode d'utilisation et d'organisation de l'espace ainsi que par leur degré d'ouverture et d'accessibilité visuelle. Chacune d'elles représente un espace géographique déterminé en fonction de la combinaison des caractéristiques biophysiques (relief, couvert végétal, plans d'eau, type de sol) et anthropiques communes (composantes humaines, utilisation du territoire, infrastructures, agglomération, etc.). Chaque unité de paysage est définie par les limites de l'encadrement visuel du milieu donné, qui découlent généralement de la topographie et du couvert végétal.

L'étude paysagère présentera une description des différentes unités de paysage, définies à l'intérieur de la zone d'étude paysagère, accompagnée de photographies illustrant les différents milieux et certaines vues offertes. Cette section offrira également une représentation cartographique des différentes unités de paysage définies ainsi qu'une liste des vues jugées sensibles. Ces informations serviront de base à l'évaluation du degré de perception des composantes du projet et pour la réalisation des simulations visuelles pertinentes.

2.2 Composantes du projet éolien

Cette section reprend les différentes composantes du projet qui sont susceptibles de causer un impact visuel. Elle précise, entre autres, les infrastructures projetées, les caractéristiques des éoliennes et leur disposition ainsi que les travaux complémentaires prévus (chemins d'accès, poste, réseau électrique, etc.).

2.3 Évaluation de la résistance des unités de paysage

L'évaluation de la résistance visuelle des unités de paysage a pour objectif de déterminer leur opposition envers les modifications paysagères causées par le projet à l'étude. Le degré de résistance de chaque unité de paysage définie est établi en fonction de deux notions distinctes soit l'impact appréhendé sur l'unité de paysage et la valeur qui lui est accordée.

2.3.1 Impact appréhendé

L'analyse de l'impact appréhendé sur une unité de paysage consiste à évaluer la capacité du paysage à intégrer les nouvelles composantes et les infrastructures du projet éolien à l'étude sans transformer son caractère particulier. L'impact appréhendé est évalué à partir de deux paramètres de base : la capacité d'absorption et la capacité d'insertion.

Capacité d'absorption

La capacité d'absorption correspond à la prédisposition d'une unité de paysage à dissimuler les transformations occasionnées par les aménagements projetés. L'évaluation de la capacité d'absorption est reliée au degré d'ouverture des champs visuels offerts à l'intérieur de l'unité et à la configuration du milieu déterminée par la topographie, le couvert forestier, la présence de structures bâties ou de tout autre élément qui pourrait influencer le degré de perception des composantes du projet éolien. Aux fins de cette évaluation, la capacité d'absorption sera cotée en fonction de la possibilité du milieu à dissimuler les infrastructures projetées. *La capacité d'absorption sera cotée faible, moyenne ou forte.*

Capacité d'insertion

La capacité d'insertion d'une unité de paysage réfère plutôt à la compatibilité « physico-spatiale » de ses caractéristiques dominantes avec les différentes composantes du projet éolien. Cette capacité d'insertion repose sur une évaluation de contraste, soit le contraste de caractère et le contraste d'échelle entre les composantes de l'unité de paysage et les composantes du projet. Par exemple, un projet éolien serait compatible avec une unité de paysage caractérisée par des installations industrielles en hauteur. L'étendue et l'amplitude d'un milieu forestier favorisent l'intégration d'un grand nombre de structures en hauteur dans un secteur donné. *La capacité d'insertion sera cotée faible, moyenne ou forte.*

Matrice du degré de l'impact appréhendé

Pour chacune des unités de paysage, l'impact appréhendé peut être faible, moyen ou fort et sera évalué selon la matrice suivante :

Tableau 1 Matrice du degré d'impact appréhendé

Capacité d'absorption	Capacité d'insertion		
	Faible	Moyenne	Forte
Faible	Fort	Moyen	Moyen
Moyenne	Moyen	Moyen	Faible
Forte	Moyen	Faible	Faible

2.3.2 Valeur accordée à l'unité de paysage

La valeur accordée à un paysage s'appuie sur sa qualité intrinsèque ainsi que sur la valorisation que lui démontrent la population locale, les spécialistes, les gestionnaires du milieu ou les autorités réglementaires. La qualité intrinsèque d'un paysage concerne la qualité esthétique, visuelle ou symbolique et est déterminée en tenant compte des notions d'unicité, de concordance, d'harmonie et d'intégrité. La valeur d'un paysage tient également compte du type d'activité pratiqué au sein de ce paysage, de l'intérêt porté par l'utilisateur et de l'importance de maintenir la qualité de ces activités dans le milieu. *La valeur accordée peut être très faible, faible, moyenne, forte ou légale.*

Tableau 2 Matrice de la valeur accordée à l'unité de paysage

Qualité intrinsèque du paysage	Intérêt d'après la vocation du milieu			
	Légal	Grand	Moyen	Faible
Grande	Légale	Forte	Moyenne	Moyenne
Moyenne	Légale	Moyenne	Moyenne	Faible
Faible	Légale	Moyenne	Faible	Très faible

2.3.3 Résistance des unités de paysage

La résistance associée au paysage est établie par la combinaison du niveau d'impact appréhendé et de la valeur accordée au paysage. Six degrés de résistance découlent de cette combinaison.

Tableau 3 Matrice de la résistance de l'unité de paysage

Impact appréhendé	Valeur accordée				
	Légale	Forte	Moyenne	Faible	Très faible
Fort	Contrainte	Résistance très forte	Résistance forte	Résistance moyenne	Résistance faible
Moyen	Contrainte	Résistance forte	Résistance moyenne	Résistance faible	Résistance très faible
Faible	Contrainte	Résistance moyenne	Résistance faible	Résistance très faible	Résistance très faible

2.4 Évaluation du degré de perception des composantes du projet éolien

L'évaluation du degré de perception des composantes du projet éolien permet de porter un jugement global sur la relation perceptuelle et visuelle pouvant exister entre l'observateur et le paysage. Le degré de perception des composantes du projet éolien sera évalué selon la présence ou non d'éoliennes ou d'autres équipements connexes (lignes électriques, poste de raccordement, chemin d'accès) visibles à partir des secteurs fréquentés du territoire, identifiés lors de l'inventaire au terrain. Des points de vue sensibles correspondant aux secteurs les plus susceptibles d'être fréquentés seront également identifiés. Une cartographie des zones de visibilité et la réalisation de quelques simulations visuelles à partir de certains points de vue sensibles permettront d'évaluer le degré de perception des composantes projetées, en tenant compte de la configuration précise du parc éolien et de la disposition de ses composantes, puis des éléments du territoire susceptibles d'influencer la visibilité (relief, couvert végétal et éléments construits).

2.4.1 Cartographie des zones de visibilité

La cartographie des zones de visibilité des nacelles est réalisée à l'aide du logiciel ArcGIS 9.1 et de l'extension 3D Analyst. Elle est générée à partir d'un modèle numérique du terrain (MNT) issu des informations topographiques de la base de données topographiques du Québec (BDTQ), à l'échelle 1 : 20 000, et des paramètres de conception du parc éolien (positionnement des tours, hauteur des nacelles, etc.). Cette cartographie permet de visualiser le nombre d'éoliennes visibles (nacelle), en ligne de vue directe avec un point d'observation.

Pour la présente étude, les paramètres suivants ont été considérés :

- La hauteur de la nacelle des éoliennes est fixée à 80 m;
- Le point de perception est établi à 1,2 m;
- L'hypsométrie utilisée est à équidistance de 10 m;
- Aucun obstacle naturel ou anthropique n'est considéré.

La cartographie des zones de visibilité permet de déterminer les secteurs où seront possiblement perçues les parties fixes des éoliennes (nacelle) et présente un portrait global de la visibilité du projet dans le milieu. Cette cartographie permet également de regrouper les secteurs de perception selon le nombre de structures visibles. Elle se veut un outil d'analyse permettant d'orienter les prochaines étapes de l'étude.

Cette cartographie surestime parfois le nombre d'éoliennes visibles (nacelle) puisque le couvert végétal, les bâtiments, les autres infrastructures et tout autre obstacle pouvant restreindre l'ouverture et la profondeur des vues ne sont pas considérés dans le modèle numérique. Seul le relief du terrain, tiré des courbes topographiques, est utilisé. De plus, le logiciel considère que le point d'observation a un champ de vision de 360 degrés et toute éolienne positionnée sur une ligne de vue directe avec le point d'observation est considérée comme visible, même si elle se situe à une distance qui la rend invisible à l'œil nu.

2.4.2 Simulation visuelle par montage photographique

Pour une illustration plus adéquate et plus précise de l'intégration des éoliennes projetées dans le paysage, des montages photographiques sont réalisés pour chacun des points de vue sensibles identifiés.

Ces simulations visuelles reposent sur un dessin technique issu d'un modèle numérique de terrain créé à partir des courbes de niveau de la BDTQ (équidistance de 10 m). Sur ce dessin, les modèles d'éoliennes en 3 dimensions sont insérés en considérant leurs spécifications techniques (mât, hauteur de la nacelle, diamètre des rotors, couleur, etc.). Les points de caméra sont ensuite insérés pour créer des vues en perspective. Les logiciels ArcGIS 9.1 et AutoCAD Civil 3D 2008 sont utilisés à cette étape.

À ce dessin technique est ensuite superposée une photographie panoramique du paysage perçu au terrain. Cette dernière est prise à partir de chaque point de vue identifié, à l'aide d'un trépied plaçant la caméra à 1,2 m du sol, avec une distance focale de 50 mm. Les paramètres de couleurs et de contrastes de la photographie sont ensuite ajustés pour obtenir un meilleur niveau de réalisme et une certaine uniformité de couleur. Ce montage photo est réalisé à l'aide du logiciel Photoshop CS2.

Ces montages photographiques donnent un aperçu très réaliste des éoliennes visibles dans le paysage. Les simulations visuelles présentées dans cette étude sont basées sur des photographies panoramiques prises lors des relevés au terrain réalisés entre septembre 2007 et février 2009.

2.4.2.1 Paramètres d'évaluation du degré de perception

Les résultats de la cartographie des zones de visibilité et des simulations visuelles permettront d'évaluer le degré de perception des composantes du projet selon l'analyse de trois paramètres interdépendants, soit :

- L'*exposition visuelle des observateurs potentiels* découle de la configuration du champ visuel (vues panoramiques, ouvertes, filtrées, dirigées ou fermées) et du positionnement des éoliennes ou des autres composantes visibles du projet à l'intérieur du champ visuel (avant-plan, plan intermédiaire et arrière-plan);
- La *sensibilité* des observateurs est relative à leur mobilité, au type d'activité qu'ils pratiquent et à l'intérêt qu'ils portent au paysage. Ils peuvent être mobiles (automobiliste, motoneigiste, adepte de VTT ou autres), occasionnels (chasseur, randonneur, campeur, villégiateur saisonnier, etc.) ou permanents (résident);
- Le *rayonnement* de la présence des composantes sur les populations exposées tient compte de la portion de la population qui sera touchée. Ce rayonnement sera régional, local ou ponctuel.

Le degré de perception sera nul, très faible, faible, moyen ou fort en fonction de ces trois paramètres.

2.4.3 Importance de l'impact visuel par unité de paysage

L'évaluation de l'importance de l'impact visuel par unité de paysage résulte de la combinaison de la résistance de l'unité de paysage et du degré de perception des composantes du projet éolien. Cette évaluation permet de classer l'importance de l'impact visuel selon cinq degrés : *nulle, mineure à nulle, mineure, moyenne, majeure*.

Tableau 4 Matrice de l'importance de l'impact visuel

Résistance	Degré de perception				
	Fort	Moyen	Faible	Très faible	Nul
Très forte	Majeure	Majeure	Moyenne	Mineure	Nulle
Forte	Majeure	Majeure	Moyenne	Mineure	Nulle
Moyenne	Majeure	Moyenne	Mineure	Mineure à nulle	Nulle
Faible	Moyenne	Mineure	Mineure à nulle	Mineure à nulle	Nulle
Très faible	Mineure	Mineure à nulle	Mineure à nulle	Mineure à nulle	Nulle

3 DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR

Le présent chapitre décrit les caractéristiques du paysage récepteur où s'implantera le futur parc éolien du Lac-Alfred. La description du milieu et des unités de paysage est basée sur les informations et les données tirées de la littérature, de banques de données de certains ministères gouvernementaux et de différents intervenants consultés. L'inventaire et l'analyse du paysage ont été réalisés à partir de la consultation des fonds topographiques du secteur (1 : 20 000), d'un modèle numérique d'élévation (MNE) fait à l'aide du logiciel « 3D Analyst de ArcGIS 9.1 » à partir des courbes de niveau de la base de données topographiques du Québec (BDTQ) à l'échelle 1 : 20 000, d'une carte des zones de visibilité du secteur en plus d'un inventaire au terrain effectué au printemps 2008.

3.1 Localisation géographique du projet

Le domaine du parc éolien du Lac-Alfred cible essentiellement le massif montagneux du mont Saint-Pierre qui chevauche les MRC de La Matapédia et de La Mitis, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

3.2 Délimitation de la zone d'étude

Pour les besoins de la présente étude, la zone d'étude paysagère retenue est plus large que la zone d'étude locale décrite dans l'étude d'impact sur l'environnement du parc éolien du Lac-Alfred (PESCA, 2009). Elle est définie selon les zones d'influence suggérées au « *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères — Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public* », du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF, 2005), soit :

- l'aire d'influence forte qui couvre un rayon d'environ dix fois la hauteur totale des éoliennes;
- l'aire d'influence moyenne qui correspond à un rayon d'environ cent fois la hauteur totale des éoliennes;
- l'aire d'influence faible qui comprend les secteurs au sein desquels les éoliennes restent visibles.

La zone d'étude paysagère couvre une superficie de 227 007 ha et englobe presque entièrement le lac Matapédia au nord-est, s'étend de la rivière Mistigouèche à l'ouest jusqu'à la rivière Vaseuse à l'est, et atteint la limite sud de la MRC de La Matapédia et la ligne électrique à 315 kV à laquelle le poste du parc éolien se raccordera éventuellement.

Elle couvre totalement ou partiellement les territoires des paroisses de La Rédemption, Sainte-Jeanne-d'Arc et Sainte-Charles-Garnier ainsi que les TNO de Lac-des-Eaux-Mortes et des Lac-à-la-Croix, dans la MRC de La Mitis. Elle s'étend aussi sur les territoires des paroisses de Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Moïse, Saint-Cléophas, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand et Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ainsi que sur les territoires des municipalités de Sayabec, de Val-Brillant et sur celui de la Ville d'Amqui, en plus des TNO

Lac-Alfred, Rivière-Vaseuse et Lac-Matapédia dans la MRC de La Matapédia. La carte 1 présente la localisation de la zone d'étude paysagère et les zones d'influence.

3.3 Contexte régional et local

La zone d'étude paysagère s'inscrit à l'intérieur de la province naturelle des Appalaches (MDDEP, 2008) et touche deux paysages régionaux (Robitaille et Saucier 1998). Elle chevauche la portion sud-est du paysage régional du Lac Matapédia et la portion sud-est du paysage régional du Lac Humqui. Elle rejoint également les limites des paysages régionaux Les Méchins (nord-est) et du Lac des Aigles (sud-ouest).

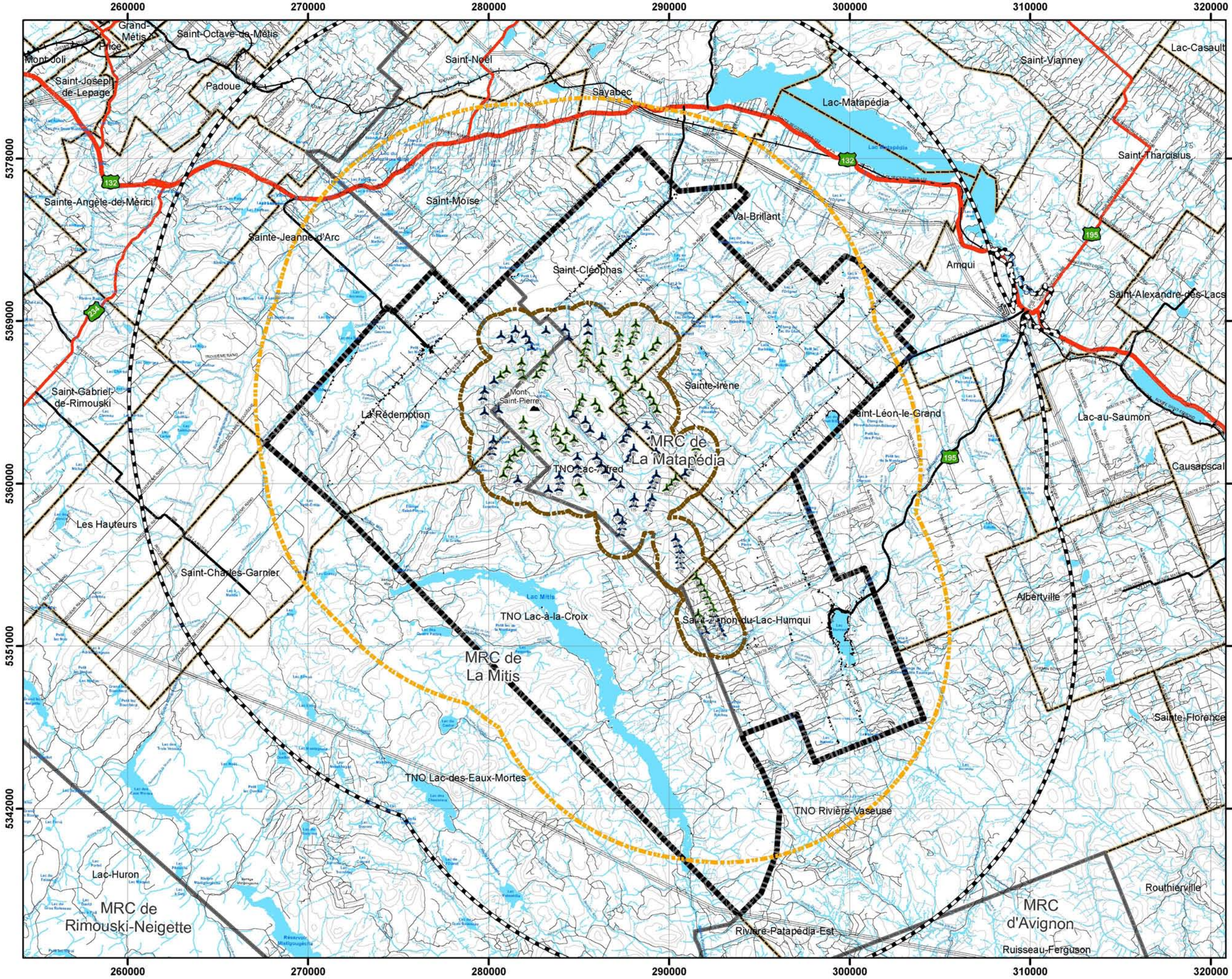
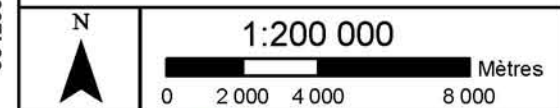
Le territoire à l'étude se présente sous plusieurs facettes, intimement liées aux caractéristiques géomorphologiques et historiques du milieu de même qu'à son utilisation. Les formes du relief ainsi que les étapes et le mode de colonisation ont façonné la configuration des paysages actuels. De façon générale, le centre de la zone d'étude est dominé par le mont Saint-Pierre, qui fait partie du massif montagneux des monts Notre-Dame. La portion nord est caractérisée par la présence du lac Matapédia, bordé au sud-ouest par une grande plaine lacustre. Le reste de la zone d'étude forme un plateau intermédiaire, composé d'une multitude de collines arrondies et de coteaux peu élevés, où domine le lac Mitis. Ce plateau est entaillé de vallées encaissées qui se partagent les eaux entre les rivières Mitis au sud-ouest et Matapédia au nord-est.

Le mont Saint-Pierre culmine à près de 900 m d'altitude. Ce massif montagneux et ses versants sont majoritairement sous gestion publique et quelques secteurs font l'objet d'exploitation forestière. Un réseau de chemins forestiers et des sentiers récréatifs (motoneige, quad, randonnée) parcourent ce secteur montagneux et donnent accès au sommet et à une tour d'observation. Des baux de villégiature regroupés occupent la rive ouest du lac Saint-Pierre et forment l'essentiel du milieu bâti sur les hauteurs, avec les deux tours de télécommunication qui dominent au sommet. Au nord-est du mont Saint-Pierre, le massif montagneux rejoint le lac Matapédia. Le parc régional de Val-d'Irène et ses installations récréotouristiques domine le paysage dans cette portion de la zone d'étude.

Le plateau intermédiaire se distingue principalement par son relief irrégulier et vallonné, formé de coteaux et de collines arrondies et par la dominance de la forêt boréale, presque entièrement du domaine privé, qui couvre près des deux tiers des terres. Le plateau intermédiaire est quadrillé de routes secondaires et de rangs, bordés d'une mixité de terres agricoles à géométrie variable, au travers d'une forêt très présente. La configuration du relief met en évidence de grandes vallées encaissées où s'écoule un cours d'eau généralement sinueux. Le plateau est également marqué de plusieurs plans d'eau aux formes allongées qui occupent les dépressions.

La plaine lacustre qui borde le lac Matapédia présente un relief légèrement ascendant. Elle est couverte de grandes terres cultivées en lots étroits et allongés, divisées selon le mode cadastral seigneurial français. Quelques lots boisés dispersés modulent le paysage visible. Les grandes vallées en auge des rivières Matapédia et Humqui sont également tapissées de terres agricoles qui s'étirent sur les versants plus faiblement inclinés. Des lots boisés dispersés s'intercalent entre les terres en culture et couvrent les versants plus abrupts.

- Zone d'étude paysagère
- Zone d'influence forte
- Zone d'influence moyenne
- Éolienne REpower MM82
- Éolienne REpower MM92
- Autres éléments**
- Bâtiment
- Mont Saint-Pierre
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice
- Route locale
- Voie ferrée
- Ligne de transport d'énergie
- Courbe de niveau (équid. 50 m)
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent
- Plan d'eau
- Limite de MRC
- Limite municipale
- Zone d'étude locale



La ville d'Amqui, principale agglomération urbaine de la zone d'étude, occupe l'extrémité nord de la vallée de la rivière Matapédia, dans la portion nord-est de la zone d'étude. Les municipalités de Sayabec et de Val-Brillant dominent le paysage agricole de la plaine lacustre en rive du lac Matapédia. De petites agglomérations rurales, notamment, La Rédemption, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Charles-Garnier, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Moïse, Saint-Cléophas, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand et Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, ponctuent le paysage de plateau et quelques vallées. La multitude d'habitations rurales dispersées le long des rangs témoigne de l'appropriation humaine de l'ensemble du territoire municipalisé. De nombreux propriétaires possèdent également des chalets privés en forêt et quelques regroupements sont observés en rives de certains plans d'eau dont les lacs Humqui, des Huit Mille, Gauthier, Otis, Malcom et Inconnu. La portion sud de la zone d'étude, située essentiellement en terres domaniales, est moins fréquentée. L'accès à ce secteur public est assuré essentiellement par un réseau de chemins d'accès maintenu par les exploitants forestiers. Ils sont généralement impraticables l'hiver, mais quelques-uns servent d'infrastructures récréatives (motoneige et quad). Quelques baux de villégiature occupent les rives de certains lacs, notamment les lacs du Castor, des Chasseurs, Maliset, Long et Roy.

La route 132 constitue la principale voie de pénétration pour la portion nord de la zone d'étude. Elle forme également le principal réseau d'accès touristique de la péninsule gaspésienne et est reconnue comme circuit panoramique et corridor visuel d'importance. Elle accueille annuellement un nombre important d'automobilistes en transit et de touristes. La protection des paysages dans ce corridor routier est d'ailleurs une des préoccupations des MRC La Matapédia et La Mitis qui souhaitent une préservation et une mise en valeur des paysages actuels. La route 195, qui longe la rivière Humqui, forme aussi une voie de pénétration d'importance dans la portion est de la zone d'étude et assure le lien routier entre l'agglomération de Saint-Zénon-du-lac-Humqui et la ville d'Amqui. Les routes Massé, de la Grande-Ligne et le chemin Kempt, assurent, quant à elles, la pénétration de la portion ouest de la zone d'étude. En plus des infrastructures routières, le chemin de fer de la Matapédia et du Golf (CFMG), offrant la liaison Montréal-Halifax, traverse la zone d'étude en suivant un parcours similaire à celui de la route 132. Deux lignes électriques à 161 kV, généralement juxtaposées, et une ligne électrique à 315 kV marquent également le paysage actuel, dans les portions nord-est et sud-est de la zone d'étude respectivement.

Ainsi, les principaux éléments de la structure paysagère de la zone d'étude sont le massif montagneux du mont Saint-Pierre, les lacs Matapédia et Mitis, la plaine lacustre agricole, les coteaux et collines arrondies qui forment le plateau intermédiaire et les grandes vallées des rivières Mitis, Mistigouèche et Humqui. Plusieurs de ces éléments structurants présentent une orientation générale sud-est – nord-ouest. À cette structure se greffent les agglomérations d'Amqui, de Val-Brillant et de Sayabec, les localités rurales dispersées et les routes 132 et 195.

Le mont Saint-Pierre, les lacs Matapédia et Mitis, les vallées des rivières Mitis, Mistigouèche et Humqui et la plaine littorale agricole constituent les principales composantes d'intérêt esthétique de la zone d'étude. Ils sont à la source de paysages de grande valeur et assurent la diversité et l'attrait des champs visuels des observateurs. La combinaison eau, plaine agricole et montagne boisée contribuent également à l'unicité et à la beauté des paysages caractérisant la vallée de la Matapédia.

3.4 Unités de paysage

Les unités de paysage sont définies par un mode d'organisation et d'utilisation de l'espace ainsi que par leur degré d'ouverture ou d'accessibilité visuelle. À l'intérieur de la zone d'étude, 24 unités de paysage ont été définies. Elles se regroupent en six types : paysages villageois, paysages agroforestiers, paysages de vallée, paysages lacustres, paysages de collines et paysages montagneux. Les principales caractéristiques des unités de paysage sont présentées ci-après et décrites en détail au tableau A.1 joint à l'annexe A. Certaines sont illustrées à l'aide de photographies. La carte *Étude paysagère*, présentée à l'annexe B, illustre la délimitation des unités de paysage ainsi que les éléments des milieux humain et naturel qui ont servi à l'analyse.

La délimitation des unités de paysage s'apparente au découpage des entités paysagères présenté à l'étude des paysages bas-laurentiens (Ruralys, 2008). Elle diffère toutefois en quelques points, en ce sens qu'elle regroupe, en une seule unité de paysage, quelques entités d'une même famille paysagère présentant des caractéristiques similaires, réduisant ainsi le morcellement du territoire. En outre, elle définit des unités de paysage distinctes pour les trois agglomérations urbaines d'importance de la zone d'étude et met en évidence quelques vallées d'intérêt supplémentaires ainsi que les principaux plans d'eau (paysages lacustres). Par ailleurs, la délimitation des unités de paysage se poursuit en territoire du domaine public pour couvrir l'ensemble de la zone d'étude. La caractérisation des unités de paysage tient également compte de la fréquentation du territoire, de même que de la concentration d'observateurs, tant permanents que mobiles.

3.4.1 Unités de paysage villageois

La zone d'étude compte trois unités de paysage villageois, correspondant aux périmètres des principales agglomérations du territoire : les municipalités de Sayabec (VI1) et de Val-Brillant (VI2) ainsi que la ville d'Amqui (VI3). Les localités de plus petite taille sont plutôt intégrées aux paysages de vallée, lacustres et agroforestiers où elles se trouvent. L'unité villageoise de Sayabec empiète légèrement à l'intérieur de l'aire d'influence moyenne et se situe à plus de dix kilomètres des limites du parc éolien projeté. Les deux autres paysages villageois sont situés à l'intérieur de la zone d'influence faible et à plus de quatorze kilomètres des limites prévues du domaine éolien.

Établies le long de la route 132, du chemin de fer de la Matapédia et du Golfe et en rive du lac ou de la rivière Matapédia, ces agglomérations urbaines regroupent une grande concentration d'habitations, de commerces et d'équipements de services. Amqui constitue le centre urbain majeur de services de la MRC de La Matapédia et dessert l'ensemble de la population régionale. Sayabec forme un centre urbain d'importance intermédiaire alors que Val-Brillant, bien que plus modeste, correspond à une destination touristique d'importance, dotée d'installations récréotouristiques.

L'agglomération de Sayabec suit une trame urbaine plutôt linéaire, répartie le long de la route 132 et de quelques routes locales parallèles. La localité de Val-Brillant présente plutôt un cadre bâti relativement serré, réparti le long d'une route locale qui longe la rive du lac Matapédia et, dans une moindre mesure, en bordure de la route 132. Le cadre bâti d'Amqui s'est, quant à lui, développé à la jonction des routes 132 et 195 et le long de routes locales établies de part et d'autre de la rivière Matapédia. La route 132 prend une

vocation commerciale à l'intérieur des périmètres d'urbanisation d'Amqui et de Sayabec. À l'intérieur de ces agglomérations, l'organisation spatiale restreint l'ouverture de la plupart des vues offertes, les orientant plutôt vers l'axe routier. À Val-Brillant, la route 132 demeure un axe de liaison principal et offre des vues plus ouvertes sur la plaine lacustre et les terres agricoles adjacentes.

L'unité villageoise d'Amqui occupe le creux de la vallée de la rivière Matapédia, à l'émissaire du lac Matapédia. Les versants de la vallée limitent l'étendue des vues à l'extérieur du périmètre bâti. Une frange boisée ceinture l'agglomération de Sayabec et filtre la plupart des vues vers la plaine et le massif montagneux. À Val-Brillant, des vues ouvertes sur la plaine et le massif montagneux sont offertes aux quelques résidents qui bordent la route 132 et aux intersections de celle-ci avec les quelques rues locales.

Ces agglomérations regroupent une forte concentration de résidents et constituent des sources importantes d'observateurs permanents. En outre, les noyaux villageois de Sayabec, de Val-Brillant et d'Amqui ainsi que certains bâtiments anciens, dont la gare d'Amqui et deux ponts couverts, sont reconnus par la MRC de La Matapédia comme sites d'intérêt historique et culturel. Par ailleurs, les églises et leur clocher dominent les trois paysages villageois et forment des points de repère locaux. Ces lieux constituent aussi des attraits touristiques d'importance qui attirent bon nombre de visiteurs occasionnels, particulièrement durant la saison estivale.



Photo 1 – Paysage villageois, municipalité de Sayabec (VI1), circuit touristique et corridor panoramique de la route 132.



Photo 2 – Paysage villageois, municipalité de Val-Brillant (VI2), circuit touristique et corridor panoramique de la route 132.



Photo 3 – Paysage villageois, ville d'Amqui (VI3), route de la Grande-Ligne.

3.4.2 Unités de paysage agroforestier

La zone d'étude paysagère compte deux unités de paysage agroforestier distinctes qui ciblent une portion du plateau ondulé bordant le massif montagneux des monts Notre-Dame. L'unité AF1 est entièrement comprise dans l'aire d'influence moyenne alors que l'unité AF2 chevauche les aires d'influence moyenne et faible. Ces paysages agroforestiers se distinguent par la prédominance de terres en culture, de pâturages et de friches, intercalées de lots boisés et de plantations plus ou moins vastes. Par endroits, des limites de lots en friche ou plantées soulignent la division des terres agricoles. Plusieurs lots boisés font l'objet d'exploitations forestières ou acéricoles.

L'unité AF1 regroupe les terres ondulées bordant le mont Saint-Pierre au nord et à l'ouest. Elle est délimitée au sud par la vallée de la rivière Mitis et au nord par la plaine lacustre qui borde le lac Matapédia. Elle englobe également les localités de Saint-Cléophas et La Rédemption et une bonne portion de leur territoire municipalisé. L'unité AF2 cible plutôt le paysage vallonné bordant le massif montagneux à l'est, coincé entre les hautes collines boisées qui rejoignent le lac Matapédia au nord, le lac Humqui au sud et la vallée de la rivière Humqui au sud-est. Elle inclut la localité de Sainte-Irène, qui occupe le sommet d'un coteau, et s'insère à l'intérieur des terres municipalisées de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et de Saint-Léon-le-Grand. Les églises des trois localités dominent respectivement chacune des deux unités et leur clocher forme des points de repère locaux.

Plusieurs rangs quadrillent ces paysages agroforestiers, bordés d'habitations rurales et de dépendances dispersées. L'agriculture demeure relativement dynamique autour des localités et sur certains rangs plus peuplés, mais la déprise agricole et la progression du couvert forestier sont bien visibles le long des rangs plus éloignés, où les habitations et les lots cultivés tendent à disparaître au profit des superficies de plantations.

Un centre de villégiature est répertorié en bordure du lac au Foin et une dizaine d'érablières en exploitation et le Centre acéricole matapédien sont identifiés dans le secteur de Saint-Cléophas (AF1). Quelques érablières en exploitation sont également identifiées au sud de La Rédemption (AF1) et de Sainte-Irène (AF2). En outre, les deux unités agroforestières sont traversées par des sentiers régionaux de motoneige et par quelques sentiers quad.

À partir des terres agricoles ondulées et au pourtour des localités, l'accessibilité visuelle est relativement importante. Elle est toutefois plus faible dans les secteurs boisés ou vallonnés. Les îlots boisés dispersés et les limites de lots plantées restreignent également la profondeur de certains champs visuels. Sur les coteaux en culture, des panoramas de qualité et des vues ouvertes sont offerts sur le paysage agroforestier et le massif montagneux. Ce dernier forme d'ailleurs l'arrière-plan de plusieurs vues offertes.



Photo 4 – Paysage agroforestier (AF1), localité de La Rédemption, 8^e rang.



Photo 5 – Paysage agroforestier (AF1), secteur de Saint-Cléophas, 4^e et 5^e Rangs de l'Église.



Photo 6 – Paysage agroforestier (AF1), secteur de Saint-Cléophas, route Meluco (3^e rang).



Photo 7 – Paysage agroforestier (AF2), secteur de Sainte-Irène, 5^e et 6^e Rangs.

3.4.3 Unités de paysage de vallée

La zone d'étude compte sept paysages de vallée correspondant à une vallée encadrée d'une succession de collines alignées où s'écoule habituellement un cours d'eau d'importance. La configuration des versants, généralement boisés, mais parfois en culture, combinée au cours d'eau sinueux, compose des paysages d'une grande qualité visuelle. Les vallées des rivières Mitis (V1) et Mistigouèche (V2) entaillent le plateau à l'ouest du massif montagneux, la vallée de la rivière Jean-Lévesque (V3) délimite le mont Saint-Pierre au sud et les vallées des rivières Humqui (V4), Vaseuse (V5), des Sauvages (V6) et Matapédia (V7) morcellent le plateau à l'est. Toutes les vallées ont une configuration en auge, caractérisée par un fond large et des versants évasés, à l'exception de la vallée de la rivière Mistigouèche dont les versants sont plus resserrés. Ceux de la rivière Mitis se resserrent progressivement à l'approche du lac Mitis. La vallée de la rivière Jean-Lévesque traverse l'extrémité sud du parc éolien projeté et s'insère à l'intérieur de l'aire d'influence forte. Les vallées des rivières Mitis, Humqui et Vaseuse s'insèrent à l'intérieur de l'aire d'influence moyenne et les autres sont presque entièrement situées dans l'aire d'influence faible.

De grandes terres agricoles occupent les versants et le fond des vallées des rivières Matapédia et Humqui, majoritairement sous affectation agricole. La vallée de la rivière Matapédia englobe entièrement la ville d'Amqui alors que la localité de Saint-Léon-le-Grand domine le centre de la vallée de la rivière Humqui. Ces deux vallées sont respectivement parcourues par les routes 132 et 195, empruntées par un nombre important d'automobilistes en transit et bordées d'habitations rurales dispersées. Elles offrent une grande accessibilité visuelle, découlant principalement de la configuration évasée des fonds de vallée et de la prédominance des terres en culture. La profondeur des vues offertes est toutefois limitée par l'irrégularité et la sinuosité des versants qui les définissent.

Les vallées des rivières Mitis et Mistigouèche sont majoritairement boisées, mais incluent de rares terres agricoles qui couvrent le haut des versants et quelques pentes moins accentuées. La localité de Saint-Charles-Garnier occupe le sommet du versant est, au centre de la vallée de la rivière Mistigouèche. Un secteur de villégiature est identifié en rive de la rivière Mitis, près du 8^e rang de La Rédemption. Ces deux rivières sont également fréquentées pour la pêche sportive et font partie de la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) de la rivière Mitis. La route du Portage parcourt la vallée de la rivière Mitis et rejoint le poste d'accueil de la Pourvoirie de la Seigneurie du lac Mitis, principal point d'accès pour les villégiateurs et les adeptes de pêche sportive qui fréquentent la pourvoirie durant l'été. La configuration plus resserrée des versants et la prédominance du couvert forestier limitent considérablement l'accessibilité visuelle à l'intérieur des vallées. Des vues ouvertes sont toutefois offertes à partir des sommets et des rares secteurs en culture. Les résidents de la localité de Saint-Charles-Garnier bénéficient d'un panorama sur la vallée de la rivière Mistigouèche.

L'extrémité nord de la vallée de la rivière aux Sauvages présente aussi une prédominance de terres en culture, intercalées de lots boisés dispersés. Des rangs parcourent cette portion de l'unité, bordés d'habitations rurales. Au centre et au sud, les versants sont toutefois majoritairement boisés et font l'objet d'activités forestières.



Photo 8 – Paysage de vallée de la rivière Mitis (V1), pont sur le 8^e Rang.



Photo 9 – Paysage de vallée de la rivière Mistigouèche (V2), Côte de la Rivière.



Photo 10 – Paysage de vallée de la rivière Humqui (V4), route 195.



Photo 11 – Paysage de vallée de la rivière Humqui (V4), rang de l'Église.

Situées en terres domaniales, les vallées V3 et V5 présentent, quant à elles, un couvert forestier dominant fortement soumis à l'exploitation forestière. Leur fréquentation est très extensive et l'accessibilité visuelle y est plutôt restreinte compte tenu de l'omniprésence du couvert forestier.

3.4.4 Unités de paysage lacustre

Les unités de paysage lacustre se distinguent par la dominance d'un lac ou la présence de plusieurs lacs de dimension plus restreinte, généralement délimitées par les versants de collines qui les entourent. Ces milieux lacustres sont, en général, caractéristiques du paysage boréal et leur qualité intrinsèque est élevée. Quatre unités de paysage lacustre sont définies à l'intérieur de la zone d'étude paysagère. Elles ciblent un regroupement de lacs situés à l'ouest de la localité de La Rédemption (L1), le lac Mitis (L2) le lac Humqui (L3) et le lac Matapédia (L4). L'unité lacustre du lac Matapédia se situe presque entièrement à l'intérieur de l'aire d'influence faible, une portion de la plaine lacustre au sud de Sayabec s'insère néanmoins à l'intérieur de l'aire d'influence moyenne. Les autres unités lacustres sont comprises dans l'aire d'influence moyenne.

Dans la portion ouest de la zone d'étude paysagère, les lacs Inconnu, des Îles, Deschênes et d'autres petits plans d'eau, ainsi que les versants des collines avoisinantes forment l'unité L1. Des terres en culture, en pâturage ou en friche et plusieurs lots boisés occupent les versants et ceinturent les plans d'eau. Les observateurs y sont peu nombreux, essentiellement dispersés le long des quelques rangs. Les vues sur les plans d'eau sont peu nombreuses, se limitant aux rares propriétés privées riveraines bordant les plans d'eau les plus importants. Les plans d'eau et les terres agricoles offrent de grandes vues ouvertes dont la profondeur est limitée par l'amplitude des collines avoisinantes.

Le paysage lacustre du lac Mitis (L2), entièrement situé à l'intérieur de la Pourvoirie de la Seigneurie du lac Mitis, est caractérisé par la dominance du couvert forestier qui occupe les versants des collines qui le définissent. Seuls quelques chalets et installations récréotouristiques de la pourvoirie sont recensés sur les rives du lac. Celui-ci est fréquenté essentiellement par les clients de la pourvoirie durant la saison estivale. La configuration et l'étendue du lac Mitis offrent de grandes vues ouvertes dont la profondeur est définie par les collines adjacentes. Le mont Saint-Pierre compose l'arrière-plan de quelques vues vers le nord.

Le lac Humqui et les collines avoisinantes forment le paysage lacustre L3. La localité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui occupe la portion nord du lac et des chalets privés sont répertoriés sur la rive sud, accessibles par le chemin du Tour du Lac. La vocation agricole du milieu est largement représentée par la dominance des terres en culture qui occupent les versants faiblement inclinés et bordent la localité et la route 195. Les versants plus abrupts présentent plutôt un couvert forestier. Des vues ouvertes sont offertes aux observateurs à partir du plan d'eau, du chemin du Tour du lac et des terres en culture. La profondeur des vues est toutefois restreinte par les versants qui ceinturent l'unité.

Le paysage lacustre du lac Matapédia (L4) est bordée au nord de collines boisées comprises à l'intérieur du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia. Au sud, une immense plaine lacustre, couverte de terres en culture et parsemée de lots boisés, borde



Photo 12 – Paysage lacustre, lac Inconnu (L1), route du Lac-Inconnu.



Photo 13 – Paysage lacustre, lac Humqui (L3), Chemin du Tour-du-Lac.



Photo 14 – Paysage lacustre du lac Matapédia (L4), vue de la halte routière de Sayabec sur la plaine.



Photo 15 – Paysage lacustre du lac Matapédia (L4), vue de la route Lauzier sur la plaine.

le lac et englobe entièrement les paysages villageois de Sayabec et de Val-Brillant. La route 132 et le chemin de fer la Matapédia et du Golfe traversent l'unité d'est en ouest en longeant généralement la rive du lac. Des routes secondaires et de nombreux rangs parcourent la plaine, bordés d'habitations rurales et de bâtiments de ferme dispersés. Les résidents et les observateurs occasionnels bénéficient de grandes vues ouvertes sur la plaine agricole et le massif montagneux. Par contre, le regard des observateurs mobiles est surtout attiré vers l'immense plan d'eau, à travers les quelques percées visuelles ponctuelles offertes sur le lac Matapédia. Divers équipements publics et aménagements récréotouristiques (halte municipale, tour d'observation, circuit cyclable de la route verte, etc.) offrent également des vues ouvertes sur le grand lac Matapédia ou la plaine lacustre et le massif montagneux.

3.4.5 Unités de paysage de collines

À l'intérieur de la zone d'étude paysagère, six unités de paysage de collines ont été définies. Elles présentent un relief montueux formé de nombreuses collines arrondies. Des lacs de dimensions variables et des ruisseaux étroits occupent les dépressions. Le couvert forestier y est omniprésent, mais fait l'objet d'activités forestières, tant en terres privées qu'en terres publiques. Quelques terres en cultures dispersées et de formes irrégulières sont également répertoriées sur les sommets de certains coteaux, sur les versants faiblement inclinés et dans les dépressions plus larges.

L'unité de collines C1 regroupe les coteaux boisés et agricoles qui forment l'extrémité nord-ouest de la zone d'étude paysagère et qui entourent les localités de Saint-Moïse et de Sainte-Jeanne-d'Arc. Les collines arrondies et boisées qui forment l'interfluve entre les vallées des rivières Mitis et Mistigouèche composent l'unité C2. Celles qui ceignent et délimitent le lac Mitis à l'ouest et à l'est composent respectivement les unités C3 et C4. L'unité C5 regroupe, quant à elle, de petites collines arrondies qui forment un interfluve entre les vallées des rivières Humqui et des Sauvages. À la limite nord de la zone d'étude, les collines arrondies qui délimitent l'extrémité ouest du lac Matapédia forment l'unité C6. Cette dernière se situe dans l'aire d'influence faible. Les unités C1, C2, C3 et C5 s'insèrent partiellement à l'intérieur de l'aire d'influence moyenne. L'unité C4 se situe, quant à elle, majoritairement dans l'aire d'influence moyenne et son extrémité nord, ciblée par le domaine du parc éolien projeté, s'insère dans l'aire de forte influence.

Les observateurs potentiels sont généralement peu nombreux à l'intérieur de ces paysages de collines. Quelques villégiateurs en rives de plan d'eau et des adeptes d'activités récréotouristiques (motoneige, quad, randonnée), de la pêche sportive et de la chasse représentent l'essentiel des observateurs potentiels de la majorité des paysages de collines. Des résidences dispersées et leurs dépendances identifiées le long de quelques rangs qui parcourent l'unité C2 montrent aussi une faible concentration d'observateurs dans cette unité. Toutefois, l'unité C1 présente une plus grande proportion d'observateurs permanents et en transit puisqu'elle englobe les localités de Saint-Moïse et de Sainte-Jeanne-d'Arc en plus d'être traversée par la route 132 d'est en ouest et la route Massé, qui rejoint la localité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

De façon générale, l'accessibilité visuelle de ces paysages est grandement restreinte par le relief de collines et le couvert forestier omniprésent. Quelques percées visuelles sont néanmoins offertes à partir des rares terres en culture et des petits plans d'eau, mais elles sont généralement de faibles profondeurs ou très ponctuelles.



Photo 16 – Paysage de collines de Saint-Moïse (C1), circuit touristique et corridor panoramique de la route 132.



Photo 17 – Paysage de collines de Saint-Charles Garnier (C2), 8^e Rang.

3.4.6 Unités de paysage montagneux

Le massif montagneux qui occupe le centre de la zone d'étude paysagère forme deux unités de paysage montagneux. Le mont Saint-Pierre, qui culmine à près de 900 m d'altitude, forme l'unité M1 et les hautes collines de Sainte-Irène, qui s'étirent jusqu'au lac Matapédia au nord-est composent l'unité M2. Les hauteurs du mont Saint-Pierre sont ciblées pour accueillir le parc éolien et, conséquemment, elles sont presque entièrement comprises à l'intérieur de l'aire d'influence forte. L'unité M2 est, quant à elle, majoritairement incluse dans l'aire d'influence moyenne, à l'exception de son extrémité nord-est qui s'insère dans l'aire d'influence faible.

Ces paysages montagneux sont sous affectation forestière et le couvert forestier y est omniprésent, marqué toutefois par l'exploitation forestière des dernières années. L'unité M1 cible essentiellement les terres domaniales des TNO Lac-Alfred et de Lac-à-la-Croix et s'insère légèrement à l'intérieur des limites de la Pourvoirie de la Seigneurie du lac Mitis. L'unité M2 cible plutôt les territoires municipalisés de Sainte-Irène et de Val-Brillant. De façon générale, les observateurs potentiels sont peu nombreux à l'intérieur de ces unités et la fréquentation du territoire y est très extensive. Quelques villégiateurs riverains de petits plans d'eau, des motoneigistes, des quadistes et des randonneurs forment l'essentiel des observateurs occasionnels. Le sommet du mont Saint-Pierre est, par contre, reconnu par le ministère des Ressources naturelles et Faune (MRNF, 2004) comme une unité territoriale d'intérêt. Il est également reconnu comme élément topographique incontournable des paysages de la MRC de La Mitis qu'il convient de préserver en raison de son importance économique et de sa visibilité (Ruralys, 2008). Le Parc régional de Val-d'Irène (M2) et ses installations récréotouristiques accueille, quant à lui, une clientèle plus importante de touristes, d'adeptes de ski et de vélo de montagne.

Ces deux paysages montagneux dominent le centre de la zone d'étude paysagère et composent l'arrière-plan de nombreux champs visuels offerts à partir des unités adjacentes. Par contre, à l'intérieur même de ces unités, l'accessibilité visuelle est plutôt restreinte par le couvert forestier dominant et le relief irrégulier. Dans les secteurs de coupe, le couvert boisé inconsistant permet certaines vues ouvertes sur le plateau agroforestier et les collines boisées. Une tour d'observation aménagée au sommet du mont Saint-Pierre offre un panorama sur le plateau intermédiaire et le lac Mitis. Une autre tour d'observation installée au sommet du Parc régional de Val-d'Irène offre des vues panoramiques sur le paysage environnant, le massif montagneux et la vallée de la Matapédia.

3.5 Attractions visuelles et points de repère locaux

Les attractions visuelles de la zone d'étude paysagère sont liées, d'une part, à la présence des monts Notre-Dame et du mont Saint-Pierre qui dominent le centre de la zone d'étude et, d'autre part, à la présence des plans d'eau d'importance, notamment les lacs Matapédia et Mitis et ceux de moindre importance où des sites de villégiature sont répertoriés. Les rivières Mitis, Humqui, et Matapédia constituent également des paysages distinctifs et de qualité, configurés par les versants irréguliers des vallées.

Les noyaux urbains de Sayabec, Val-Brillant, Amqui et des localités dispersées, l'étendue des terres agricoles et le massif des monts Notre-Dame composent plusieurs

vues de qualité, typiques des paysages ruraux environnants. Celles-ci sont disponibles à partir de la route 132, corridor panoramique et circuit touristique reconnu, et de plusieurs routes secondaires et rangs qui pénètrent à l'intérieur des terres. Les belvédères aménagés au mont Saint-Pierre et au Parc régional de Val-d'Irène offrent, quant à eux, des vues panoramiques sur le plateau agroforestier environnant, les vallées encaissées, les grands plans d'eau et les collines boisées.

Par ailleurs, le mont Saint-Pierre et les lacs Matapédia et Mitis constituent des points de repère naturels régionaux. Le Parc régional de Val-d'Irène forme également un point de repère visuel important, mis en évidence par ses installations récréotouristiques, alors que les églises des diverses municipalités et localités forment autant de points de repère anthropiques locaux.

3.6 Points de vue à considérer

L'inventaire au terrain, la description des unités de paysage et leur analyse ont permis d'identifier quelques secteurs susceptibles d'être plus sensibles à la perturbation du paysage issue de la présence d'éoliennes. De manière générale, un secteur sensible doit offrir une vue ouverte sur le paysage qui limite le potentiel d'intégration des composantes projetées dans celui-ci, en plus de répondre à l'un ou l'autre des critères suivants :

- Comprendre une concentration d'observateurs permanents relativement élevée (localité, agglomération urbaine, site de villégiature, etc.);
- Offrir des activités récréotouristiques importantes;
- Comprendre une densité d'observateurs occasionnels ou temporaires significative.

Certaines unités de paysage décrites précédemment comprennent des secteurs considérés sensibles. L'inventaire au terrain a toutefois permis d'identifier, à l'intérieur des unités de paysage comprises entièrement ou partiellement dans les aires d'influence moyenne et forte, ou à leurs limites, quelques points de vue sensibles, desquels des photos ont été prises à l'automne 2007, à l'été 2008 et à l'hiver 2009. Celles-ci serviront pour les montages photographiques des simulations visuelles afin de visualiser les éoliennes projetées dans le paysage. Elles permettront également d'évaluer les impacts potentiels à la section 4. Les points de vue sensibles sont présentés au tableau 5.

Tableau 5 Points de vue sensibles

Unité de paysage	Nos	Points de vue sensibles
AF1 – Agroforestier de La Rédemption et de Saint-Cléophas	1	Vue à partir du centre de la localité de La Rédemption.
	2	Vue à partir de la localité de Saint-Cléophas.
AF2 – Agroforestier de Sainte-Irène	3	Vue à partir des 4 ^e et 5 ^e rangs, à la sortie de la localité de Sainte-Irène.
	4	Vue à partir du secteur de villégiature au lac des Huit Mille.
V4 – Vallée de la rivière Humqui	5	Vue à partir du village de Saint-Léon-le-Grand.
L2 – Lac Mitis	6	Vue à partir du lac Mitis en direction du Camp Castor
	7	Vue à partir du lac Mitis en direction du mont Saint-Pierre.
L3 – Lac Humqui	8	Vue à partir de la route 195, à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.
L4 – Lac Matapédia	9	Vue à partir de la route 132, à la sortie de la municipalité de Sayabec.
M1 – Mont Saint-Pierre	10	Vue à partir de la tour d'observation du mont Saint-Pierre.
	11	Vue à partir du secteur de villégiature du lac Saint-Pierre.
M2 – Massif de Sainte-Irène	12	Vue à partir de la tour d'observation du Parc régional de Val-d'Irène.

4 ÉVALUATION DE L'IMPACT VISUEL DU PARC ÉOLIEN DU LAC-ALFRED

4.1 Résistance des unités de paysage au regard du parc éolien et de ses composantes

De façon générale, la zone d'étude paysagère est caractérisée par un relief très varié, combinant un massif montagneux, un plateau agroforestier entaillé de plusieurs vallées encaissées, quelques lacs de grandes dimensions et des municipalités et petites localités dispersées. En outre, la région du Bas-Saint-Laurent est reconnue pour la beauté de ses paysages et les gestionnaires locaux et régionaux reconnaissent l'importance de ceux-ci dans le développement économique du milieu associé au tourisme. La préservation des paysages locaux, particulièrement ceux perçus à partir de la route 132 et ceux orientés vers le lac Matapédia, revêt une importance particulière.

La zone d'étude paysagère ne comporte aucune unité de paysage qui offre une très forte résistance relativement à l'implantation du parc éolien projeté et de ses composantes. De façon générale, les unités de paysage dont la vocation particulière est liée à l'urbanisation présentent une forte résistance au regard du projet. Une grande vallée en auge dont les versants sont couverts de terres en culture de même que les unités lacustres formées de grands plans d'eau offrent aussi une forte résistance due à leur grande ouverture visuelle et à leur qualité intrinsèque. Quelques vallées encaissées associées à la pratique d'activités récréatives et reconnues pour leur potentiel halieutique opposent également une forte résistance.

Les paysages caractérisés par la présence d'une ligne électrique ou d'autres infrastructures industrielles ainsi que les paysages agroforestiers, de collines, lacustres et de vallée qui présentent un couvert boisé et un relief irrégulier, favorisent la dissimulation partielle ou complète des composantes projetées et opposent ainsi une résistance moindre à la réalisation du parc éolien.

Le tableau 6 présente l'évaluation des résistances attribuées aux diverses unités de paysage définies à l'intérieur de la zone d'étude paysagère au regard du projet du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes. La justification de ces résistances est également présentée ci-après.

4.1.1 Résistance forte

Paysage villageois de Sayabec (VI1), Val-Brillant (VI2) et d'Amqui (VI3)

Une forte résistance est attribuée aux trois unités de paysage villageois en raison de la grande valeur que leur attribue la population locale. Ces milieux urbains constituent également des lieux d'intérêt pour les touristes qui utilisent le circuit touristique de la Gaspésie. L'impact appréhendé est toutefois jugé moyen pour ces trois unités villageoises compte tenu de la disposition relativement serrée du cadre bâti, qui oriente la plupart des vues offertes dans l'axe des rues locales et de la route 132.

Tableau 6 Résistance des unités de paysage

Unités	Impact appréhendé		Valeur accordée			Résistance	
	Capacité absorption	Capacité insertion	Qualité intrinsèque	Intérêt du milieu			
VI1 – Sayabec	Moyenne	Moyenne	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
VI2 – Val-Brillant	Moyenne	Moyenne	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
VI3 – Amqui	Moyenne	Moyenne	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
AF1 – Agroforestier de La Rédemption et de Saint-Cléophas	Moyenne	Faible	Moyen	Grande	Moyenne	Moyenne	Moyenne
AF2 – Agroforestier de Sainte-Irène	Moyenne	Faible	Moyen	Grande	Moyenne	Moyenne	Moyenne
V1 – Vallée de la rivière Mitis	Forte	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
V2 – Vallée de la rivière Mistigouèche	Forte	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
V3 – Vallée de la rivière Jean-Lévesque	Forte	Faible	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	Faible
V4 – Vallée de la rivière Humqui	Forte	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
V5 – Vallée de la rivière Vaseuse	Forte	Faible	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	Faible
V6 – Vallée de la rivière aux Sauvages	Forte	Faible	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	Faible
V7 – Vallée de la rivière Matapédia	Forte	Moyenne	Faible	Grande	Grand	Forte	Moyenne
L1 – Lacs Inconnu, des Îles et Deschênes	Moyenne	Faible	Moyen	Grande	Moyen	Moyenne	Moyenne
L2 – Lac Mitis	Moyenne	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
L3 – Lac Humqui	Moyenne	Faible	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
L4 – Lac Matapédia	Faible	Moyenne	Moyen	Grande	Grand	Forte	Forte
C1 – Collines de Saint-Moise	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne	Grand	Moyenne	Faible
C2 – Collines de Saint-Charles-Garnier	Moyenne	Moyenne	Moyen	Moyenne	Faible	Faible	Faible
C3 – Collines du TNO Lac des Eaux-Mortes	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyen	Moyenne	Faible
C4 – Collines de Saint-Léon-le-Grand	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyen	Moyenne	Faible
C5 – Interfluve	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible	Faible	Très faible
C6 – Collines du lac Matapédia	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyen	Moyenne	Faible
M1 – Mont Saint-Pierre	Moyenne	Moyenne	Moyen	Grande	Grand	Forte	Moyenne*
M2 – Massif Sainte-Irène	Moyenne	Moyenne	Moyen	Grande	Moyen	Moyenne	Moyenne**

* L'application de la méthode établie à la section 2 entraînerait une résistance forte. Cependant, l'attribution d'un zonage permettant l'implantation d'éoliennes sous réserve de l'harmonisation des usages au territoire correspondant au sommet du mont Saint-Pierre permet plutôt l'attribution d'une résistance moyenne au regard du projet à l'étude.

** Le secteur environnant du Parc régional de Val-d'Irène compris à l'intérieur de l'unité M2 oppose plutôt une forte résistance au regard du projet à l'étude en raison de sa reconnaissance comme Parc régional et site d'intérêt récréotouristique. Le reste de l'unité oppose une résistance moyenne.

De plus, la frange boisée qui ceinture le périmètre urbain de Sayabec restreint l'étendue de la plupart des vues vers l'emplacement du parc éolien. Les collines et les coteaux agricoles qui ceinturent l'unité villageoise d'Amqui limitent également la profondeur des vues offertes.

Paysages de vallée des rivières Mitis (V1) et Mistigouèche (V2)

La configuration resserrée des versants de ces deux rivières encaissées et l'omniprésence du couvert forestier offrent une capacité d'absorption élevée. Toutefois, l'absence d'infrastructure ou de composante industrielle à l'intérieur de ces deux unités limite la capacité d'insertion du paysage. Un impact moyen est appréhendé pour ces deux unités. En outre, ces paysages sont d'une grande qualité intrinsèque et, bien que le nombre d'observateurs potentiels y reste modeste, une grande valeur leur est accordée par les gestionnaires du milieu qui reconnaissent le potentiel halieutique des rivières. Ces considérations permettent d'attribuer une forte résistance à ces deux paysages de vallée.

Paysage de vallée de la rivière Humqui (V4)

Une forte valeur est accordée à ce paysage de vallée puisqu'il possède une qualité intrinsèque élevée et sa fréquentation est relativement importante (automobilistes en transit, concentration d'observateurs permanents regroupés et dispersés). La configuration encaissée de cette vallée, même si elle présente de nombreuses terres agricoles, restreint la profondeur des vues offertes aux versants qui la définissent. Ce paysage offre ainsi une capacité d'absorption élevée. L'absence d'infrastructure ou de composante industrielle limite toutefois sa capacité d'insertion et l'impact appréhendé est jugé moyen. Une forte résistance est donc attribuée à ce paysage de vallée.

Paysages lacustres des lacs Mitis (L2), Humqui (L3) et Matapédia (L4)

Ces paysages lacustres, dominés par un seul plan d'eau offrent une forte résistance au regard de l'implantation du parc éolien en raison de leur grande qualité intrinsèque et de leur forte valorisation par la population locale, les riverains résidants et les villégiateurs ainsi que par les différents gestionnaires du milieu (MRC, municipalités et localités riveraines, pourvoirie, etc.). L'impact appréhendé pour ces unités est toutefois jugé moyen. La configuration des paysages lacustres du lac Mitis et Humqui, circonscrits de versants accentués et boisés, oriente plutôt les vues vers le plan d'eau lui-même et au-dessus des montagnes, offrant ainsi une capacité d'absorption jugée moyenne. Le caractère naturel de l'unité du lac Mitis, de même que l'absence d'infrastructure industrielle à l'intérieur de l'unité du lac Humqui leur confèrent toutefois une faible capacité d'insertion. À l'inverse, la plaine agricole qui borde la rive sud du lac Matapédia offre plusieurs vues ouvertes vers le massif montagneux ciblé par le projet et restreint, par le fait même, la capacité d'absorption de l'unité à faible. Cette unité est toutefois caractérisée par la présence de deux lignes électriques et une usine de fabrication de panneaux de particules, qui augmentent sa capacité d'insertion.

4.1.2 Résistance moyenne

Paysages agroforestiers AF1 et AF2

Une résistance moyenne est attribuée à ces paysages agroforestiers en raison, notamment, du relief ondulé et vallonné qui les caractérise et de la présence de nombreux lots et îlots boisés dispersés qui modulent l'ouverture et la profondeur des vues offertes et permettent de dissimuler, partiellement ou totalement, les nouvelles composantes projetées. L'impact appréhendé est ainsi jugé moyen. De plus, la faible concentration d'observateurs, regroupés dans les petites localités isolées ou dispersés le long des rangs, et le nombre restreint d'automobilistes qui fréquentent ces territoires confèrent à ces paysages agroforestiers une valeur jugée moyenne.

Paysage de vallée de la rivière Matapédia (V7)

Une forte valeur est accordée à ce paysage de vallée compte tenu de sa grande qualité intrinsèque et du nombre important d'automobilistes en transit qui empruntent la route 132. La configuration encaissée de cette vallée agricole restreint la profondeur des vues offertes aux versants qui la définissent. Ce paysage offre ainsi une capacité d'absorption élevée. En outre, le passage de deux lignes électriques sur le versant ouest de la vallée favorise sa capacité d'insertion. L'impact appréhendé est ainsi jugé moyen. Ces considérations permettent l'attribution d'une résistance moyenne à ce paysage de vallée.

Paysage lacustre des lacs Inconnu, Deschênes et des Îles (L1)

Cette unité lacustre comporte plusieurs plans d'eau bordés de quelques terres agricoles dispersées et séparés par des espaces boisés et des coteaux ondulés qui agissent comme des écrans visuels entre les lacs eux-mêmes et les paysages adjacents. Ils favorisent ainsi la dissimulation, partielle ou complète, des nouvelles composantes projetées et limitent l'importance de l'impact appréhendé. Nonobstant la grande qualité intrinsèque de ce paysage lacustre et sa forte valorisation par les quelques riverains identifiés, la valeur qui est accordée est jugée moyenne, car le nombre d'observateurs y reste modeste. Par conséquent, une moyenne résistance est attribuée à cette unité.

Paysage montagneux du mont Saint-Pierre (M1)

Cette unité de paysage montagneux présente une moyenne résistance au regard du projet éolien. Le relief irrégulier et la dominance du couvert forestier qui caractérisent l'unité ainsi que la présence d'infrastructures de télécommunication au sommet du mont Saint-Pierre favorisent l'absorption et l'insertion des composantes projetées, ce qui limite l'importance de l'impact appréhendé à moyen. Par contre, le mont Saint-Pierre forme un point de repère régional et un élément topographique incontournable à préserver (Ruralys, 2008). Les gestionnaires du milieu le reconnaissent aussi comme une unité territoriale d'intérêt pour la récréation (PRDTP, 2004) ce qui lui confère une forte valeur. Ces considérations devraient, en principe, faire en sorte que la résistance de l'unité soit forte. Par contre, ces mêmes gestionnaires lui attribuent un zonage de types 1 et 2 (PRDTP – Volet éolien, 2007) qui permet l'implantation d'éoliennes en offrant des conditions favorables (type 1) ou complexes (type 2) à l'harmonisation des usages. Ces

considérations permettent l'attribution d'une résistance moyenne à l'unité, sous réserve de l'harmonisation des usages actuels et projetés.

Paysage montagneux de Sainte-Irène (M2)

Une résistance moyenne est attribuée au paysage montagneux de Sainte-Irène. Celui-ci est caractérisé par un relief très accidenté et présente un couvert forestier relativement dense, ce qui restreint considérablement l'accessibilité visuelle à l'intérieur de l'unité. De plus, deux structures industrielles occupent les hautes collines de Sainte-Irène. Ces caractéristiques favorisent donc l'absorption et l'insertion visuelle des composantes projetées. Bien que ce paysage soit d'une grande qualité intrinsèque, la valeur qui lui est accordée est jugée moyenne, car sa fréquentation reste modeste. En effet, le massif montagneux de Sainte-Irène est fréquenté par quelques propriétaires riverains (lacs Otis et Gautier), des motoneigistes et des adeptes de quad. Le Parc régional de Val-d'Irène, reconnu comme site récréotouristique d'intérêt (PRDTP, 2004), accueille toutefois une concentration plus importante d'observateurs occasionnels durant les saisons de ski et de vélo de montagne et offre, à partir de son sommet, des vues panoramiques sur le paysage environnant. Ces considérations permettent de hausser la résistance à forte pour l'environnement immédiat du parc régional.

4.1.3 Résistance faible

Paysage de vallée des rivières Jean-Lévesque (V3) et Vaseuse (V5)

Ces paysages de vallée opposent une faible résistance au regard du projet à l'étude. En effet, l'omniprésence du couvert forestier qui couvre les versants et la configuration encaissée des vallées restreignent grandement l'accessibilité visuelle à l'intérieur des unités même. La profondeur des vues se limite également au faite des versants, ce qui permet d'appréhender un impact d'importance moyenne. La fréquentation de ces vallées est aussi très extensive. Le peu de chemins forestiers qui les parcourent et l'absence de toute villégiature témoignent du peu d'intérêt et de la faible valorisation accordée à ces paysages.

Paysage de vallée de la rivière aux Sauvages (V6)

Une faible résistance est accordée à ce paysage de vallée en raison de la faible concentration d'observateurs potentiels qui se limite aux quelques résidents dispersés le long des rangs dans la portion nord de l'unité et aux motoneigistes et quadistes qui fréquentent cette portion du territoire. Ce paysage présente également une grande capacité d'absorption des composantes projetées compte tenu de la configuration des versants accentués et de la densité du couvert boisé, omniprésent dans les parties centrale et sud de l'unité. Par ailleurs, les nombreux lots boisés dispersés dans la portion nord orientent les vues offertes vers le creux de la vallée.

Paysage de collines de Saint-Moise (C1)

Une résistance faible est accordée à ce paysage en raison, notamment, du couvert forestier qui occupe la majeure partie des terres et restreint l'étendue des champs visuels

offerts. De plus, les nombreuses collines boisées qui composent l'unité agissent comme autant d'écrans visuels et favorisent l'absorption et l'insertion des composantes projetées. Ce paysage, commun à la région, est toutefois fréquenté par un nombre important d'automobilistes en transit sur la route 132 alors que les localités de Saint-Moïse et de Sainte-Jeanne-d'Arc regroupent une concentration de résidents permanents, ce qui confère à l'unité une valeur moyenne.

Paysages de collines de Saint-Charles-Garnier (C2)

Ce paysage de collines oppose également une faible résistance au regard du projet à l'étude puisque le relief irrégulier qu'il présente et la dominance du couvert forestier permettent de dissimuler partiellement ou totalement les composantes projetées. Quelques ouvertures visuelles sont toutefois offertes à partir de certains rangs agricoles d'où les composantes pourront être perçues en arrière-plan. Ces considérations permettent d'appréhender un impact jugé moyen. La fréquentation de ce paysage de collines, commun à la région, se limite toutefois aux quelques agriculteurs qui occupent les terres agricoles ainsi qu'aux rares automobilistes en transit. Une faible valeur lui est donc accordée.

Paysage de collines du TNO Lac des Eaux-Mortes (C3) et de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui (C4)

L'impact appréhendé pour ces paysages de collines est jugé faible puisque le relief ondulé et irrégulier ainsi que la dominance du couvert forestier favorisent la dissimulation de la plupart des composantes projetées. Toutefois, l'unité C3 fait presque entièrement partie de la ZEC du Bas-Saint-Laurent et sa portion nord-est s'insère à l'intérieur du territoire de la Pourvoirie de la Seigneurie du lac Mitis. L'unité C4 s'insère également à l'intérieur de la portion est de cette même pourvoirie. Ces territoires sont contrôlés pour le prélèvement des ressources fauniques et fréquentés par les adeptes de la pêche sportive et de la chasse. En outre, quelques baux de villégiature sont répertoriés en rive des plans d'eau et le long des cours d'eau dans l'unité C3 alors que l'unité C4 compte quelques habitations rurales et le poste d'accueil secondaire de la pourvoirie, par lequel la clientèle transite. Ces installations témoignent de la fréquentation occasionnelle du territoire et d'un certain intérêt pour ces milieux. Une valeur moyenne est donc accordée à ces deux paysages de collines. Ces considérations permettent de leur attribuer une faible résistance.

Paysage de collines du lac Matapédia (C6)

Le relief irrégulier qui caractérise cette unité de colline favorise la dissimulation des composantes projetées. Le couvert forestier qui couvre majoritairement ce secteur limite également l'étendue des champs visuels offerts. En outre, ce paysage est caractérisé par le passage de deux lignes électriques qui augmentent sa capacité d'insertion. L'impact appréhendé pour cette unité est donc de faible importance. La reconnaissance du lac Malcom comme secteur récréotouristique et la présence du sentier provincial de motoneige témoignent toutefois d'un certain intérêt pour ce milieu. Une valeur moyenne lui est ainsi accordée. Ces considérations permettent donc d'attribuer une faible résistance à cette unité.

4.1.4 Résistance très faible

Paysages de collines de l'interfluve entre les vallées des rivières Humqui et aux Sauvages (C5)

Ce paysage de collines présente une très faible résistance au regard du projet à l'étude. Le relief irrégulier et l'omniprésence du couvert boisé lui assurent une certaine capacité d'absorption et d'insertion et restreignent l'étendue des rares champs visuels offerts à partir des quelques lots agricoles dispersés le long des rangs. Ailleurs, les vues sont complètement fermées par le relief irrégulier et la densité du couvert forestier. Un faible impact est donc appréhendé pour ce paysage de collines. De plus, sa fréquentation très extensive lui confère une faible valorisation.

4.2 Degré de perception des infrastructures

4.2.1 Description sommaire du projet

L'emplacement du parc éolien du Lac-Alfred cible principalement le massif montagneux du mont Saint-Pierre. Celui-ci fait partie du massif des monts Notre-Dame et se situe entre les lacs Matapédia et Mitis, à 11,5 km à l'ouest de la ville d'Amqui.

Le domaine du parc éolien chevauchera les MRC La Matapédia et La Mitis dans la région du Bas-Saint-Laurent. Il sera construit majoritairement sur des terres domaniales des territoires non organisés de Lac-Alfred (MRC de La Matapédia) et de Lac-à-la-Croix (MRC de La Mitis) et débordera légèrement sur quelques terres adjacentes comprises à l'intérieur des territoires municipalisés des Paroisses de Saint-Cléophas, de Sainte-Irène, de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui (MRC de La Matapédia) et de La Rédemption (MRC de La Mitis) ainsi qu'à l'intérieur des limites de la Pourvoirie de la Seigneurie de la Mitis. Au total, il couvrira une superficie de 16 861 ha, dont 10 887 ha se situent en terres publiques et 5 974 ha sont en terres privées. En outre, plus de 97 % du territoire ciblé par le projet est sous affectation forestière.

Le parc éolien comptera au total 150 éoliennes de 2 MW, produisant une puissance nominale de 300 MW. Plus précisément, il regroupera 79 éoliennes REpower MM82, dont le rotor atteint un diamètre de 82,0 m et offre une surface balayée de 5 281 m², et 71 éoliennes REpower MM92, dont le rotor totalise un diamètre de 92,5 m avec une surface balayée de 6 720 m². 26 éoliennes seront positionnées sur le territoire de la MRC de La Mitis et 124 éoliennes seront construites sur celui de la MRC de La Matapédia. Le tableau 7 présente la répartition des 150 éoliennes projetées.

Le parc éolien favorisera l'utilisation des routes existantes, mais nécessitera tout de même la construction de nouveaux chemins d'accès. Le réseau électrique, majoritairement souterrain, convergera vers un poste de raccordement élévateur de tension 34,5 kV – 315 kV. Ce dernier aura une superficie de 1,44 ha et sera positionné au centre du domaine, dans un secteur boisé. Certaines portions du réseau électrique pourraient être aériennes si des contraintes techniques empêchaient l'enfouissement des fils. Une description technique détaillée du projet éolien du Lac-Alfred est présentée dans l'étude d'impact sur l'environnement (PESCA, 2009).

Tableau 7 Répartition des éoliennes du parc éolien du Lac-Alfred selon les territoires municipaux

Territoire	Nombre d'éoliennes	Puissance installée (MW)
MRC de La Mitis		
Paroisse de La Rédemption	18	36
TNO Lac-à-la-Croix	8	16
MRC de La Matapédia		
Paroisse de Sainte-Irène	15	30
Paroisse de Saint-Cléophas	24	48
Paroisse de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	15	30
TNO Lac-Alfred	70	140
TOTAL	150	300

Précisons aussi que certaines éoliennes seront munies de balises lumineuses, conformément au Règlement de l'aviation canadienne (amendement 621.19.12 de la norme 621.19) (Transports Canada, 2006). Le nombre de balises requis pour le parc éolien sera confirmé par Transports Canada ultérieurement.

4.2.2 Évaluation des degrés de perception

Comme souligné précédemment, l'emplacement retenu pour l'implantation du parc éolien du Lac-Alfred se situe à une distance importante des principales agglomérations identifiées à l'intérieur de la zone d'étude de même que du circuit touristique et corridor panoramique de la route 132, des deux parcs régionaux, des autres sites récréotouristiques et de la plupart des secteurs de villégiature répertoriés. Les petites localités de La Rédemption et de Saint-Cléophas se retrouveront toutefois à moins de quatre kilomètres de l'emplacement des éoliennes les plus rapprochées. Trois éoliennes seront positionnées à une distance d'environ 1 200 m des baux de villégiatures situés en rive du lac Saint-Pierre alors que d'autres se rapprocheront à moins de 1 500 m de la tour d'observation du mont Saint-Pierre.

La configuration diversifiée du territoire et la dominance du couvert forestier à l'intérieur de nombreuses unités de paysage font en sorte que plusieurs secteurs de la zone d'étude paysagère n'offrent aucune visibilité sur le mont Saint-Pierre et, par conséquent, sur l'emplacement du parc éolien projeté. La cartographie des zones de visibilité (carte 2) indique en couleur les secteurs offrant des possibilités de voir les structures projetées alors que les zones blanches précisent les secteurs d'où les structures ne devraient pas être visibles. Les zones de couleurs précisent également le nombre théorique de structures visibles selon le positionnement des observateurs. Rappelons que cet exercice de cartographie se base uniquement sur le relief du milieu et ne considère aucunement le couvert végétal, le milieu bâti et les autres composantes pouvant contribuer à dissimuler les éoliennes. En outre, il ne considère que les parties fixes des éoliennes (nacelle). Le nombre d'éoliennes visibles peut donc varier légèrement (à la hausse ou à la baisse) de cette première évaluation.

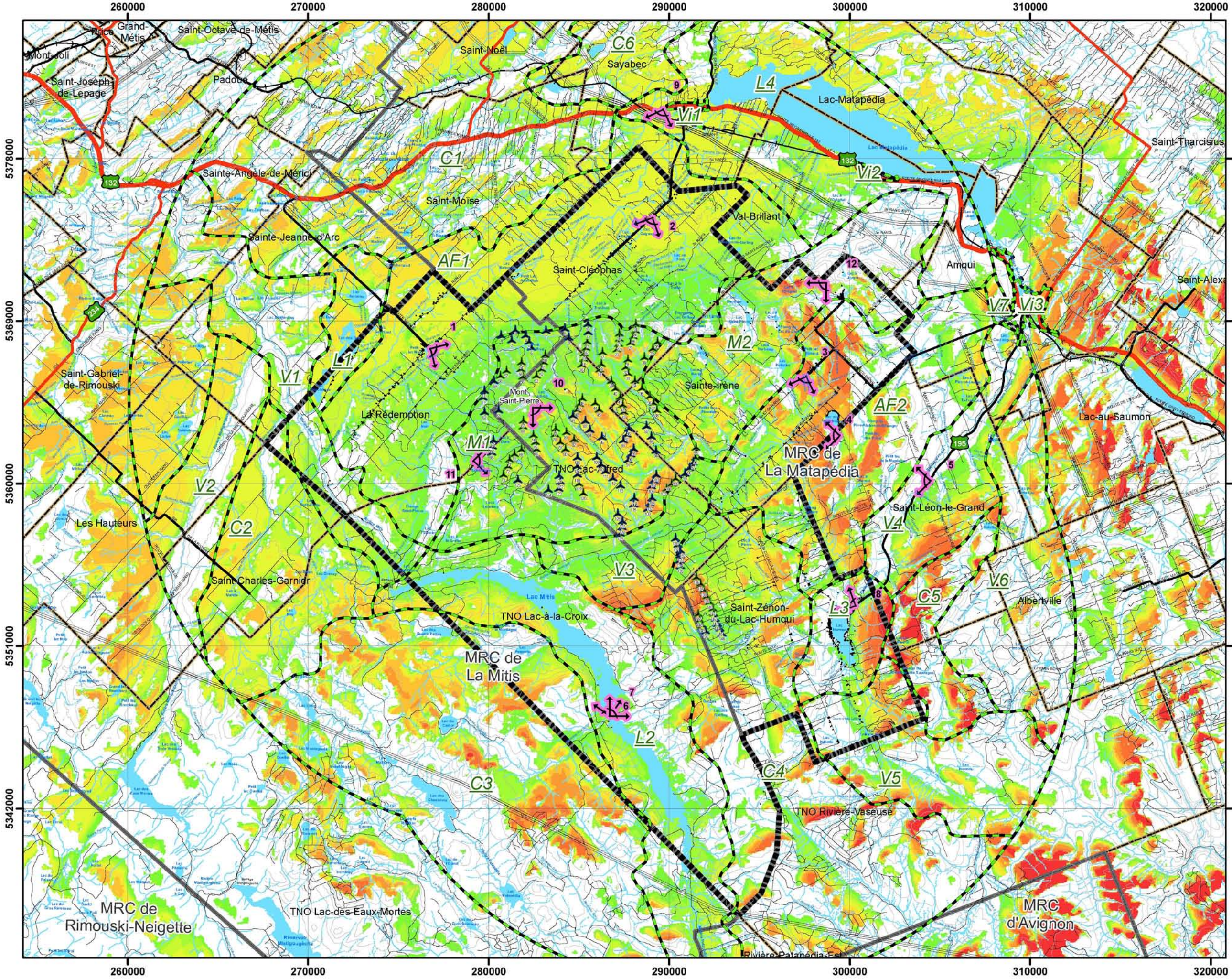
Visibilité des nacelles et unités de paysage

- ▲ Éolienne REpower MM82
 - ▲ Éolienne REpower MM92
- Nombre de nacelles visibles**
- 0
 - 1 à 10
 - 11 à 20
 - 21 à 30
 - 31 à 40
 - 41 à 50
 - 51 à 60
 - 61 à 75
 - 76 à 90
 - 91 à 110
- Unité de paysage
- Point de vue (simulation visuelle)

- Autres éléments**
- Bâtiment
 - ▲ Mont Saint-Pierre
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Route collectrice
 - Route locale
 - Voie ferrée
 - Ligne de transport d'énergie
 - Courbe de niveau (éqid. 50 m)
 - Cours d'eau intermittent
 - Cours d'eau permanent
 - Plan d'eau
 - Limite municipale
 - Limite de MRC
 - Zone d'étude locale

Codification des unités de paysage

AF = Agroforestier
 C = Colline
 L = Lacustre
 M = Montagneux
 V = Vallée
 Vi = Villageois



Afin d'évaluer plus précisément le degré de perception du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes, 12 simulations visuelles ont également été réalisées selon les points de vue sensibles identifiés à la section 3.6. Ces points de vue sont d'ailleurs positionnés sur la carte *Étude paysagère* (annexe B) et sur la cartographie des zones de visibilité des nacelles. Les simulations visuelles sont jointes à l'annexe C.

Pour chacune des unités de paysage définies à l'intérieur de la zone d'étude, le degré de perception a été évalué selon l'exposition visuelle des observateurs potentiels, la sensibilité des observateurs et le rayonnement de la présence des éoliennes et des autres composantes. Ainsi, six unités de paysage (VI3, V1, V2, V7, C3, C5) n'offrent aucune vue sur l'emplacement du parc éolien et leur degré de perception est considéré nul. Plus de la moitié des unités de paysage définies offrent des degrés de perception faible (L2, C1, M1) et très faible (VI1, VI2, V3, V4, V5, V6, L1, L3, L4, C2, C4, C6 et M2). Les paysages agroforestiers AF1 et AF2 offrent, quant à eux, un degré de perception moyen.

Précisons qu'un fort degré de perception est attribué, de façon spécifique, au site de la tour d'observation du mont Saint-Pierre. La qualité des vues panoramiques offertes, la vocation même du site liée à l'observation et à l'appréciation de l'environnement visuel du lieu, la grande sensibilité des observateurs potentiels (adeptes de randonnées, de quad et de motoneige), bien qu'occasionnels, qui accordent une attention particulière à l'environnement visuel qu'ils perçoivent ainsi que la proximité des éoliennes projetées ont justifié cette pondération. De la même manière, un degré de perception moyen est attribué au site de la tour d'observation du Parc régional de Val-d'Irène en raison des vues panoramiques qui y sont offertes et du rayonnement régional du lieu, et ce, même si les éoliennes sont perçues à plus de dix kilomètres. Enfin, un degré de perception moyen est attribué au secteur de villégiature du lac Saint-Pierre compte tenu de la proximité des éoliennes projetées et de l'intérêt particulier porté à ce milieu par les villégiateurs concernés, malgré la très faible portion d'individus qui seront touchés. Le tableau 8 présente la synthèse des degrés de perception pour l'ensemble des unités de paysage définies et précise les arguments venant appuyer cette pondération.

4.3 Évaluation de l'impact visuel par unité de paysage

L'évaluation de l'importance de l'impact visuel global pour chaque unité de paysage résulte de la combinaison de la résistance de l'unité face à l'implantation du parc éolien et des composantes projetées et du degré de perception de ces nouvelles composantes. La réalisation du projet du parc éolien du Lac-Alfred occasionnera indéniablement quelques impacts sur le paysage puisque l'ajout de nouvelles infrastructures au sommet du mont Saint-Pierre modifiera de façon permanente la qualité visuelle de certaines vues offertes. Ces modifications seront plus ou moins importantes selon le milieu à partir duquel elles seront perçues. Le tableau 9 présente la synthèse de l'impact visuel par unité de paysage.

Tableau 8 Synthèse des degrés de perception du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes

Unités de paysage	Photo # (sec. 3.4)	Points de vue sensibles	Simulation visuelle #	Degré de perception	Notes explications – observations au terrain
VI1 — Sayabec	1	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues dirigées par le cadre bâti resserré dans l'axe de la route 132 et des rues locales. Vues filtrées sur la plaine et le mont Saint-Pierre par une frange boisée qui borde l'unité au nord. • Champs visuels filtrés ou fermés, composantes du projet les plus près situées à plus de 11 km (arrière-plan, aires d'influence moyenne et faible) – observateurs permanents et mobiles – rayonnement local. • 30 à 40 nacelles visibles selon la carte de visibilité.
VI2 — Val-Brillant	2	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues dirigées par le cadre bâti resserré dans l'axe des rues locales. Vues ouvertes sur la plaine à partir des rues transversales et de la route 132. • Champs visuels ouverts, composantes du projet les plus près situées à plus de 14 km (arrière-plan, aire d'influence faible) – observateurs permanents et mobiles – rayonnement local. • 10 à 20 nacelles visibles selon la carte de visibilité.
VI3 — Amqui	3	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues fermées par le relief. Les versants de la vallée de la rivière Matapédia qui encadrent l'agglomération urbaine limitent la profondeur des vues. • Aucune vue offerte sur le domaine du parc éolien projeté.
AF1 — Agroforestier de La Rédemption	4	Vue à partir de la localité de La Rédemption	1	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Vues dirigées par le cadre bâti resserré dans l'axe des rues locales. • Champs visuels dirigés, composantes du projet les plus près situées à 4 km (moyen plan, aire d'influence moyenne) – observateurs permanents – rayonnement local. • 20 à 30 nacelles visibles selon la carte de visibilité. 26 éoliennes visibles au centre du village (simulation).
	5, 6	Vue à partir de la rue principale, localité de Saint-Cléophas	2	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes à partir des terres en culture, en friche ou des pâturages. Vues fermées dans les secteurs boisés. • Champs visuels ouverts et profonds, composantes du projet les plus près situées à une distance variant de 2 à 7 km selon le lieu d'observation (plan intermédiaire et arrière-plan, aire d'influence moyenne) – observateurs permanents (localité de Saint-Cléophas) et mobiles – rayonnement local. • Majoritairement 30 à 40 nacelles visibles selon la carte de visibilité. 41 éoliennes visibles à l'approche du village (simulation).
AF2 — Agroforestier de Sainte-Irène	7	Vue à partir de la localité de Sainte-Irène	3	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes à partir des terres en cultures, en friche ou des pâturages. La profondeur des vues est variable (relief vallonné et lots boisés). Vues fermées dans les secteurs boisés. • Champs visuels ouverts et profonds, composantes du projet les plus près situées à une distance variant de 3 à 12 km (plan intermédiaire et arrière-plan, aire d'influence moyenne) et à 8 km de la localité de Sainte-Irène – observateurs permanents et mobiles – rayonnement local. • Selon l'emplacement des observateurs, le nombre de structures visibles est très variable d'après la carte de visibilité. 64 éoliennes visibles aux abords de la localité de Sainte-Irène (simulation).
	—	Vue à partir du secteur de villégiature du lac des Huit Mille	4	Très faible*	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes sur le plan d'eau. La profondeur des vues est restreinte par la rive boisée et les coteaux qui ceinturent le lac. • Champs visuels ouverts, composantes du projet les plus rapprochées situées à 11 km du secteur de villégiature (arrière-plan, aire d'influence moyenne) – observateurs permanents et occasionnels – rayonnement ponctuel. • 9 éoliennes visibles à partir du plan d'eau (simulation).
V1 — Vallée de la rivière Mitis	8	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues fermées par la configuration des versants et le couvert forestier dominant. • Aucune vue sur le domaine du parc éolien à partir de la route du Portage, des rangs, du pont, du secteur de villégiature et du poste d'accueil de la Pourvoirie de la Seigneurie de la Mitis.

* Le degré de perception est jugé très faible pour le secteur de villégiature du lac des Huit Mille compte tenu de la fermeture de la plupart des vues offertes à partir du plan d'eau et de ses rives boisées. Le couvert forestier restreint l'étendue des vues et dissimule la majorité des composantes projetées. Le reste de l'unité offre plutôt un degré de visibilité moyen à partir des terres agricoles.

Tableau 8 Synthèse des degrés de perception du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes (suite)

Unités de paysage	Photo # (sec. 3.4)	Points de vue sensibles	Simulation visuelle #	Degré de perception	Notes explications – observations au terrain
V2 — Vallée de la rivière Mistigouèche	9	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues relativement fermées par la configuration des versants et le couvert forestier dominant. • Quelques vues ouvertes sur la vallée à partir des terres en culture et de la localité de Saint-Charles-Garnier. • Aucune vue sur le domaine du parc éolien projeté.
V3 — Vallée de la rivière Jean-Lévesque	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues généralement fermées par la configuration des versants et le couvert forestier dominant. Vues ponctuelles possibles à partir des aires de coupe où le couvert boisé est inconsistant. • Champs visuels généralement fermés, percées visuelles à partir des aires de coupe. Le domaine du projet éolien traverse l'unité mais seulement 2 éoliennes sont positionnées à l'intérieur de l'unité (plan intermédiaire, aire d'influence forte) – peu d'observateurs potentiels – rayonnement ponctuel. • Majoritairement 1 à 10 nacelles visibles selon la carte de visibilité.
V4 — Vallée de la rivière Humqui	10, 11	Vue à partir du village de Saint-Léon-Le-Grand	5	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes dont la profondeur est limitée par les versants accentués qui délimitent la vallée. Quelques vues ouvertes sur le domaine du parc éolien et le mont Saint-Pierre à partir des terres en culture qui occupent le versant sud-est de la vallée. • Champs visuels ouverts, composantes du projet les plus rapprochées situées à plus de 13 km (arrière-plan, aire d'influence faible) – observateurs permanents et mobiles peu nombreux – rayonnement ponctuel. • 1 à 10 nacelles visibles selon la carte de visibilité dans la partie supérieure du versant. Aucune éolienne visible à partir de la localité de Saint-Léon-le-Grand et de la route 195 (simulation).
V5 — Vallée de la rivière Vaseuse	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues relativement fermées par la configuration des versants et le couvert forestier dominant. Quelques percées visuelles ponctuelles sont offertes à partir des terres en culture, en friche ou des pâturages, limitées par les lisières boisées qui bordent la route des Étangs. • Champs visuels généralement fermés, percées visuelles à partir des terres en culture, composantes du projet les plus rapprochées situées à plus de 8 km (arrière-plan, aire d'influence moyenne) – peu d'observateurs potentiels – rayonnement ponctuel. • 1 à 10 nacelles visibles à partir de la route des Étangs selon la carte des zones de visibilité.
V6 — Vallée de la rivière aux Sauvages	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues relativement fermées par la configuration des versants et le couvert forestier dominant. De rares vues ouvertes à partir des terres en culture, en friche ou des pâturages situés sur le haut des versants dans la portion nord de l'unité. • Aucune vue sur le domaine du parc éolien situé à plus de 20 km, au-delà des limites de visibilité à l'œil nu.
V7 — Vallée de la rivière Matapédia	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes dont la profondeur est limitée par les versants accentués qui délimitent la vallée. • Aucune vue sur le domaine du parc éolien situé à plus de 20 km, au-delà des limites de visibilité à l'œil nu.
L1 — Lacs Inconnu, des Îles et Deschênes	12	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes dont la profondeur est limitée par les versants des collines qui délimitent l'unité. Quelques vues orientées sur les lacs avec le mont Saint-Pierre en arrière-plan. Percée visuelle sur le lac à partir de la route du Lac Inconnu. • Champs visuels ouverts, composantes du projet les plus rapprochées situées à ± 8 km (arrière-plan, aire d'influence moyenne) – observateurs permanents et mobiles – rayonnement ponctuel. • 30 à 40 nacelles visibles selon la carte des zones de visibilité.

Tableau 8 Synthèse des degrés de perception du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes (suite)

Unités de paysage	Photo # (sec. 3.4)	Points de vue sensibles	Simulation visuelle #	Degré de perception	Notes explications – observations au terrain
L2 — Lac Mitis	—	Vues à partir du lac Mitis.	6, 7	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes à partir du lac Mitis, dont la profondeur est limitée par les versants des collines qui le délimitent. Le mont Saint-Pierre forme l'arrière-plan des vues orientées vers le nord. Le couvert boisé qui domine sur les versants ferme la plupart des vues offertes à partir des chemins d'accès. • Champs visuels ouverts ou dirigés, vues profondes dans l'axe du lac Mitis. Composantes du projet les plus rapprochées situées à 5 km (arrière-plan, aire d'influence moyenne) – observateurs occasionnels – rayonnement ponctuel. • 1 à 10 nacelles visibles selon la carte des zones de visibilité à partir de certains secteurs du lac et des rives. Moins de structures visibles dans la portion nord de l'unité à l'approche du domaine. 17 éoliennes visibles dans l'axe du lac Mitis à partir du centre du lac (simulation). Aucune éolienne visible à partir du camp Castor (simulation).
L3 — Lac Humqui	13	Vue à partir de la route 195	8	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes sur le lac, dont la profondeur est limitée par les versants des collines qui délimitent l'unité. Aucune vue sur le mont Saint-Pierre à partir de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et du secteur de villégiature en rive du lac. Percée visuelle sur le mont Saint-Pierre à partir de la route 195. • Champs visuels ouverts, composantes du projet les plus près situées à ± 6 km (arrière-plan, aire d'influence moyenne) – observateurs permanents, occasionnels et mobiles – rayonnement local. • Aucune structure visible à partir du village de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, du chemin du Tour du lac et du Lac Humqui selon la carte des zones de visibilité. 10 à 20 nacelles visibles à partir des terres agricoles qui bordent la route 195 à l'est. 20 éoliennes visibles dans une percée visuelle à partir de la route 195 (simulation).
L4 — Lac Matapédia	14, 15	Vue à partir de la route 132, à la sortie de la municipalité de Sayabec	9	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes et profondes à partir de la route 132, des routes locales et des rangs qui parcourent la plaine agricole. Le mont Saint-Pierre forme l'arrière-plan des vues orientées vers le sud. Les lots boisés dispersés limitent parfois la profondeur de vues. À partir du lac, les vues sont filtrées par les rives boisées. Le mont Saint-Pierre forme l'arrière-plan de la plupart des vues vers le sud. • Champ visuel ouvert, composantes du projet les plus rapprochées situées à ± 13 km de la route 132 (arrière-plan, limite de l'aire d'influence moyenne et aire d'influence faible) – observateurs permanents dispersés et mobiles – rayonnement local. • 30 à 40 nacelles visibles sur la majeure partie de l'unité selon la carte des zones de visibilité. 43 éoliennes visibles (simulation).
C1 — Collines Saint-Moïse	16	—	—	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. Percées visuelles ponctuelles sur le mont Saint-Pierre à partir de la route 132. Vues dirigées à partir des terres en cultures de faible dimension. • Champs visuels dirigés, percées visuelles ponctuelles, composantes du projet les plus rapprochées situées entre 7 à 10 km selon l'emplacement des observateurs (arrière-plan, aire d'influence moyenne) – observateurs permanents et mobiles – rayonnement local. • Selon la carte de visibilité et l'emplacement des observateurs, le nombre de nacelles visibles varie entre 20 et 30.
C2 — Collines Saint-Charles-Garnier	17	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes et profondes à partir du 8e rang et des terres agricoles qui le bordent. Les collines à l'est et le mont Saint-Pierre forment l'arrière-plan des vues vers le nord-est. Vues fermées à partir des terres où le couvert boisé domine. • Champ visuel ouvert à partir de terres agricoles, composantes du projet les plus rapprochées situées à ± 12 km (arrière-plan, limite de l'aire d'influence moyenne et aire d'influence faible) – observateurs permanents dispersés et mobiles – rayonnement local. • 30 à 40 nacelles visibles à partir du rang selon la carte des zones de visibilité.

Tableau 8 Synthèse des degrés de perception du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes (suite)

Unités de paysage	Photo # (sec. 3.4)	Points de vue sensibles	Simulation visuelle #	Degré de perception	Notes explications – observations au terrain
C3 — Collines TNO Lac des Eaux-Mortes	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. • Aucune vue sur le domaine du parc éolien à partir des chemins d'accès et des secteurs de villégiature.
C4 — Collines Saint-Léon-le-Grand	—	—	—	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. Vues dirigées à partir des terres en cultures de faible dimension bordant le 9e rang de Pineault. • Champ visuel dirigé et ponctuel, les composantes les plus rapprochées situées à 3 km (plan intermédiaire, aire d'influence moyenne) – observateurs permanents et occasionnels dispersés – rayonnement ponctuel. • 10 à 20 nacelles visibles à partir des terres en culture. Ailleurs, 1 à 5 structures visibles selon la carte des zones de visibilité.
C5 — Collines – Interfluve	—	—	—	Nul	<ul style="list-style-type: none"> • Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. • Aucune vue sur le parc éolien à partir des chemins d'accès et des secteurs de villégiature.
C6 — Collines du lac Matapédia	—	—	—	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes sur la plaine et le mont Saint-Pierre à partir des terres agricoles au sud de l'unité. Vues fermées par le relief irrégulier et par le couvert forestier dominant. • Champ visuel ouvert dans la portion sud de l'unité, les composantes les plus rapprochées se situent à 12 km (arrière-plan, limite de l'aire d'influence moyenne) – observateurs permanents et mobiles – rayonnement ponctuel. • 20 à 30 nacelles visibles selon la carte des zones de visibilité. Aucune vue sur le domaine du parc éolien à partir du secteur de villégiature du lac Malcom.
M1 — Mont Saint-Pierre	—	—	—	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues généralement fermées par le relief irrégulier et par le couvert forestier dominant. Percées visuelles ponctuelles à partir des aires de coupe, de quelques chemins et sentiers. • Percées visuelles ponctuelles à partir des aires de coupes, des chemins et des sentiers récréatifs, composantes du projet situées à moins de 2 km (avant-plan — aire d'influence forte) – observateurs occasionnels peu nombreux – rayonnement ponctuel. • Selon l'emplacement des observateurs, le nombre de structures visibles est très variable. Selon la carte de visibilité, à partir des aires de coupe et des secteur plus ouverts, de 1 à 10 nacelles seront visibles sur le flanc nord-ouest du mont, tandis que sur le flanc est, de 40 à 50 nacelles seront visibles.
	—	Vue à partir de la tour d'observation du mont Saint-Pierre	10	Fort*	<ul style="list-style-type: none"> • Vues panoramiques sur le plateau et les paysages environnants à partir de la tour d'observation aménagée au sommet du mont Saint-Pierre. • Champs visuels panoramiques, composantes du projet situées à moins de 2 km et jusqu'à 16 km du site d'observation (avant-plan, plan intermédiaire et arrière-plan, aire d'influence forte) – observateurs occasionnels peu nombreux – rayonnement local. • Au site de la tour d'observation la majorité des structures sont visibles (simulation).
	—	Vue à partir du secteur de villégiature du lac Saint-Pierre	11	Moyen*	<ul style="list-style-type: none"> • Vue ouverte, mais peu profonde sur le lac Saint-Pierre à partir des chalets de villégiature. • Champs visuels ouverts, composantes du projet situées à moins de 2 km des chalets de villégiature privée (avant-plan, aire d'influence forte) – observateurs occasionnels peu nombreux – rayonnement ponctuel. • Majoritairement 1 à 10 nacelles visibles selon la carte de visibilité À partir du lac Saint-Pierre 8 éoliennes visibles (simulation).

* Le degré de perception est jugé faible pour l'ensemble de l'unité M1 compte tenu de la fermeture de la plupart des vues offertes à l'intérieur de l'unité. Le degré de perception est toutefois jugé fort à partir de la tour d'observation du mont Saint-Pierre, en raison de la grande ouverture des champs visuels offerts, de la vocation même du site liée à l'observation du paysage et de la sensibilité des observateurs occasionnels (adeptes de randonnée) qui accordent une attention particulière à l'environnement visuel. Au secteur de villégiature du lac Saint-Pierre, le degré de perception est jugé moyen compte tenu de la proximité des éoliennes projetées, malgré le rayonnement ponctuel de l'impact qui touchera une très faible portion d'individus.

Tableau 8 Synthèse des degrés de perception du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes (suite)

Unités de paysage	Photo # (sec. 3.4)	Points de vue sensibles	Simulation visuelle #	Degré de perception	Notes explications – observations au terrain
M2 — Massif de Sainte-Irène	—	—		Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Vues généralement fermées par le relief irrégulier des hautes collines et par le couvert forestier. Vues ouvertes, mais peu profondes à partir des petits plans d'eau, limitées par la configuration des versants. • Percées visuelles ponctuelles à partir des aires de coupes et des sentiers, champ visuel ouvert, mais peu profond à partir des plans d'eau. Composantes du projet les plus rapprochées situées à 4 km du lac Otis, à ±8 km du lac Gauthier et des autres sites de villégiature dispersés (plan intermédiaire et arrière-plan, zone d'influence moyenne) – observateurs occasionnels et mobiles peu nombreux – rayonnement ponctuel. • 1 à 10 nacelles visibles à partir des plans d'eau de villégiature selon la carte de zones de visibilité.
		Vue à partir de la tour d'observation au sommet du Parc régional de Val-d'Irène	12	Moyen**	<ul style="list-style-type: none"> • Vues panoramiques à partir du sommet du Parc régional de Val-d'Irène. • Champ visuel panoramique, composantes du projet les plus rapprochées situées à ±12 km (arrière-plan, limite de la zone d'influence moyenne) – observateurs occasionnels – rayonnement régional. • Au site de la tour d'observation la majorité des structures sont visibles (simulation).

** Le degré de perception est jugé très faible pour l'ensemble de l'unité M2 compte tenu de la fermeture de la plupart des vues offertes à l'intérieur de l'unité. Le degré de perception est toutefois jugé moyen à partir de la tour d'observation du Parc Régional de Val-d'Irène, en raison de la grande ouverture du champ visuel offert et du rayonnement régional de l'impact, et ce, malgré la distance des éoliennes positionnées à plus de 10 km du site d'observation.

Tableau 9 Synthèse des impacts visuels au regard du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes

Unité de paysage	Simulation visuelle #	Résistance	Degré de perception	Importance de l'impact
VI1 – Sayabec	—	Forte	Très faible	Mineure
VI2 – Val-Brillant	—	Forte	Très faible	Mineure
VI3 – Amqui	—	Forte	Nul	Nulle
AF1 – Agroforestier de La Rédemption	1, 2	Moyenne	Moyen	Moyenne
AF2 – Agroforestier de Sainte-Irène	3, 4	Moyenne	Moyen	Moyenne
V1 – Vallée de la rivière Mitis	—	Forte	Nul	Nulle
V2 – Vallée de la rivière Mistigouèche	—	Forte	Nul	Nulle
V3 – Vallée de la rivière Jean-Lévesque	—	Faible	Très faible	Mineure à nulle
V4 – Vallée de la rivière Humqui	5	Forte	Très faible	Mineure
V5 – Vallée de la rivière Vaseuse	—	Faible	Très faible	Mineure à nulle
V6 – Vallée de la rivière aux Sauvages	—	Faible	Nul	Nulle
V7 – Vallée de la rivière Matapédia	—	Moyenne	Nul	Nulle
L1 – Lacs Inconnu, des Îles et Deschênes	—	Moyenne	Très faible	Mineure à nulle
L2 – Lac Mitis	6, 7	Forte	Faible	Moyenne
L3 – Lac Humqui	8	Forte	Très faible	Mineure
L4 – Lac Matapédia	9	Forte	Très faible	Mineure
C1 – Collines de Saint-Moise	—	Faible	Faible	Mineure à nulle
C2 – Collines de Saint-Charles-Garnier	—	Faible	Très faible	Mineure à nulle
C3 – Collines du TNO Lac des Eaux-Mortes	—	Faible	Nul	Nulle
C4 – Collines de Saint-Léon-le-Grand	—	Très faible	Faible	Mineure à nulle
C5 – Interfluve	—	Très faible	Nul	Nulle
C6 – Collines du lac Matapédia	—	Faible	Très faible	Mineure à nulle
M1 – Montagneux du mont Saint-Pierre	—		Faible	Mineure
Tour d'observation du mont Saint-Pierre	10	Moyenne	Fort	Majeure
Secteur de villégiature du lac Saint-Pierre	11		Moyen	Moyenne
M2 – Montagneux de Sainte-Irène	—	Moyenne	Très faible	Mineure à nulle
Tour d'observation du Parc Régional de Val-d'Irène	12	Forte	Moyen	Majeure

Les modifications les plus notables seront visibles à partir des milieux agroforestiers de La Rédemption et de Saint-Cléophas (AF1) et de Sainte-Irène (AF2), qui offrent, tous deux, plusieurs vues ouvertes sur le massif montagneux à partir des localités et des nombreux rangs qui parcourent les terres agricoles. Un impact moyen est attribué à ces deux unités en raison de leur résistance et de leur degré de perception jugés moyens. Un impact visuel moyen est également considéré pour le paysage du lac Mitis (L2). Celui-ci,

formé d'un seul plan d'eau ceinturé de collines boisées, oppose une forte résistance face à l'ajout de nouvelles infrastructures. Toutefois, le degré de perception des composantes est jugé faible compte tenu de la faible proportion d'éoliennes visibles. Celles-ci feront partie essentiellement de l'arrière-plan de quelques vues orientées dans l'axe du lac Mitis et généralement perçues à partir du plan d'eau.

Six unités se voient attribuer un impact d'importance mineure. Cinq d'entre elles (V11, V12, V4, L3 et L4) opposent une forte résistance au regard du projet éolien, mais la distance des unités et des observateurs potentiels par rapport à l'emplacement du projet (aires d'influence moyenne et faible) leur confère un très faible degré de perception. Dans ces unités de paysage villageois, de vallée et lacustre, les éoliennes visibles seront toujours perçues en arrière-plan, à une distance de plus de six kilomètres à partir de l'unité lacustre L3 et de plus de dix kilomètres pour les autres unités. Un impact d'importance mineure est aussi attribué au paysage montagneux du mont Saint-Pierre (M1). Le relief accidenté et la dominance du couvert forestier qui caractérisent ce milieu favorisent l'absorption et l'insertion des composantes projetées. Ces caractéristiques limitent aussi le degré de perception des composantes en restreignant l'étendue et l'ouverture de la plupart des vues offertes à partir des chemins d'accès et des sentiers récréatifs (pédestres, motoneige et quad). Les aires de coupes augmentent légèrement l'accessibilité visuelle dans certains secteurs, mais la régénération éventuelle de la forêt diminuera progressivement l'étendue des vues disponibles. En outre, les observateurs potentiels sont majoritairement occasionnels ou mobiles et fréquentent l'unité de façon très extensive. Bien que l'unité M1 accueillera la majorité des composantes projetées, celles-ci ne seront visibles que très ponctuellement et généralement en faible nombre à la fois.

L'impact visuel est considéré d'importance mineure à nulle pour huit unités de paysage opposant une résistance variant de moyen à faible en raison, essentiellement, du très faible degré de perception des composantes projetées. Elles sont généralement peu fréquentées et sont caractérisées par un relief encaissé ou irrégulier et un couvert forestier relativement dense qui restreignent considérablement l'accessibilité visuelle. C'est le cas des unités de paysage de vallée des rivières Jean-Lévesque (V3) et Vaseuse (V5), du paysage lacustre des lacs Inconnu, des îles et Deschênes (L1), des paysages de collines de Saint-Moïse (C1), de Saint-Charles-Garnier (C2), de Saint-Léon-le-Grand (C4) et du lac Matapédia (C6) ainsi que de l'unité de paysage montagneux de Sainte-Irène (M2).

Enfin, l'impact visuel est considéré nul pour les unités de paysage villageois d'Amqui (V13), de vallée des rivières Mitis (V1), Mistigouèche (V2), aux Sauvages (V6) et Matapédia (V7) et pour les unités de paysage de collines du Lac-des-Eaux-Mortes (C3) et de l'interfluve entre les vallées des rivières Humqui et aux Sauvages (C5), en raison de la configuration du relief et parfois de l'omniprésence du couvert forestier qui rendent impossible la perception des éoliennes et des autres composantes projetées à partir de celles-ci ou encore de leur éloignement au-delà des limites de visibilité à l'œil nu.

De façon plus précise toutefois, l'importance de l'impact visuel est considérée majeure pour les vues panoramiques offertes à partir des tours d'observations situées au sommet du mont Saint-Pierre et au sommet du Parc régional de Val-d'Irène. L'ajout d'éoliennes sur le massif montagneux transformera de façon importante et permanente les vues

panoramiques actuellement perçues à ces deux endroits. La position dominante des observateurs, de même que l'ouverture et l'étendue des vues panoramiques offertes font en sorte que la majorité des composantes projetées sera visible. Au sommet du mont Saint-Pierre, le degré de perception des observateurs est jugé fort. Les transformations ne seront perçues que par de rares observateurs occasionnels ou mobiles qui fréquentent le secteur, mais ceux-ci accordent une attention particulière à l'environnement qu'ils perçoivent lors de la pratique de leurs activités. À la tour d'observation du Parc régional de Val-d'Irène, c'est plutôt la reconnaissance régionale du lieu et le nombre important d'observateurs occasionnels qui le fréquentent ainsi que la forte résistance qui lui est attribuée qui confèrent à l'impact son importance majeure, et ce, même si les composantes perçues se situent à plus de dix kilomètres du site d'observation.

Enfin, le champ visuel offert à partir du secteur de villégiature du lac Saint-Pierre sera modifié par l'ajout de près d'une dizaine d'éoliennes sur les sommets des collines situées à l'est du lac. Le contraste d'échelle entre les structures projetées et les composantes du milieu actuel sera fortement ressenti par les villégiateurs occasionnels. La structure la plus rapprochée se situe à environ un kilomètre des baux de villégiature répertoriés, au sommet d'une petite colline. La position inférieure des observateurs par rapport aux composantes contribue également à augmenter le contraste d'échelle. Même si ces transformations sont perçues par quelques villégiateurs occasionnels qui fréquentent ce milieu pour leur loisir, leur grande sensibilité face à cet environnement de villégiature fait en sorte que l'importance de l'impact est jugée moyenne.

Note sur l'impact visuel en période hivernale

La perte des feuilles durant la période hivernale se traduira par une diminution de l'opacité du couvert forestier. La couleur blanche des éoliennes favorisera toutefois une bonne intégration de celles-ci dans les paysages hivernaux, s'harmonisant avec la couleur dominante de la neige durant cette période. Aucun impact visuel significatif additionnel n'est attendu lors de cette transformation saisonnière.

Note sur l'impact visuel des balises lumineuses

Selon la réglementation et les exigences de Transports Canada, des balises lumineuses devront être installées sur les nacelles d'éoliennes situées aux extrémités du parc éolien. Des lumières clignotantes, blanches le jour et rouges la nuit, seront visibles sur 360 degrés. Compte tenu de la distance du parc éolien des principales agglomérations urbaines et des principales sources d'observateurs potentiels, aucun impact visuel significatif additionnel n'est anticipé.

Note sur l'impact visuel du poste de raccordement et des chemins d'accès

L'emplacement du poste de raccordement retenu fait en sorte qu'une ligne de transport d'électricité est requise pour le raccordement du parc éolien au réseau électrique existant. Toutefois, le poste lui-même sera peu visible compte tenu de son positionnement dans un secteur densément boisé, entouré de petites collines. Il sera visible qu'à partir du chemin d'accès, également utilisé comme sentier quad. Enfin, le déboisement et la construction de nouveaux chemins d'accès n'occasionneront pas

d'impact significatif puisqu'ils seront créés dans un milieu largement touché par les activités forestières antérieures.

4.4 Mesures d'atténuation

L'implantation du parc éolien est projetée de manière à se conformer aux exigences légales prescrites au *Règlement de contrôle intérimaire no 01-2007* de la MRC de La Matapédia et à celui de la MRC de La Mitis, *no 201-2005*. Les prescriptions suivantes seront d'ailleurs respectées :

- les éoliennes seront blanches, ne comporteront aucun lettrage, image ou représentation promotionnelle ou publicitaire et utiliseront une tour de forme longiligne et tubulaire;
- le positionnement des éoliennes projetées respecte les distances prescrites au RCI de la MRC de La Mitis concernant les aires comprises dans les grandes affectations urbaine et récréative telles que décrites au plan d'affectation. Il respecte également les spécifications prescrites au RCI de la MRC de La Matapédia concernant les distances séparatrices s'appliquant à partir des périmètres d'urbanisation, des zones récréatives, des routes, des immeubles protégés et des habitations présents dans la zone visée.
- Le positionnement des éoliennes respecte les distances prescrites concernant la route 132 (750 m), les routes de juridiction provinciale ou municipale (125 m) et les habitations (700 m).
- les fils électriques reliant les éoliennes seront enfouis, sauf lors de la traversée de contraintes physiques (lac, cours d'eau, roc, etc.);
- les chemins d'accès emprunteront le réseau de chemins existants et les nouveaux chemins d'accès respecteront les directives prescrites aux règlements;
- le positionnement du poste de raccordement respectera les directives et les distances prescrites aux règlements. Le poste sera clôturé conformément aux prescriptions stipulées (opacité, hauteur, etc.).
- après l'arrêt de l'exploitation du parc éolien du Lac-Alfred, les installations seront démantelées et les sites seront remis en état, tels qu'exigés aux RCI.

En outre, certaines recommandations tirées du *Plan régional de développement des terres publiques – volet éolien* de la région administration du Bas-Saint-Laurent (2007), du *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public* du MRNF (2005) et du *Guide d'intégration des éoliennes au territoire – vers de nouveaux paysages* de la Direction des politiques municipales et de la recherche du ministère des Affaires municipales et des Régions (2007) sont également appliquées et permettent de mieux intégrer le parc éolien dans le paysage actuel. On fait référence ici aux recommandations suivantes :

- l'utilisation d'éoliennes de grande puissance permet d'en réduire le nombre pour atteindre la puissance nominale souhaitée et de diminuer la vitesse de rotation des pales. La rotation plus lente des pales d'une éolienne plus grosse et plus puissante

- minimise l'attraction visuelle et favorise l'intégration de cette structure dans le paysage;
- l'utilisation d'éoliennes de grande dimension permet également d'équilibrer les nouvelles composantes avec l'ampleur du massif montagneux, de respecter le rapport d'échelle du milieu et de les intégrer de façon plus harmonieuse dans le paysage environnant;
 - l'utilisation d'éoliennes possédant les mêmes caractéristiques (hauteur de la nacelle, couleur, nombre de pales, etc.) favorise leur intégration harmonieuse au paysage,
 - le positionnement des éoliennes sur le sommet des différentes crêtes du massif montagneux favorise le respect des contours et permet de créer une perception d'ordre et d'esthétisme. Leur disposition selon une implantation de type organique, en suivant les contours du relief et sans ligne de force particulière, est également plus appropriée dans ce site naturel;
 - le regroupement des éoliennes dans un même lieu améliore la lisibilité du paysage;
 - l'élaboration du parc éolien en harmonisation avec les usages présents sur le territoire public, les droits consentis et les potentiels de mise en valeur. À cet effet, le secteur du mont Saint-Pierre demeurera accessible pour la pratique des activités récréatives existantes et pour la villégiature. L'amélioration de la qualité des chemins d'accès existants et l'ajout de nouvelles infrastructures faciliteront d'ailleurs l'accessibilité aux installations existantes.

Comme l'évaluation des impacts visuels au regard du parc éolien du Lac-Alfred et de ses composantes s'est faite en considérant le respect de ces exigences et recommandations, l'importance des impacts visuels résiduels pour chacune des unités de paysage ne peut être atténuée.

4.5 Appréciation globale de l'impact visuel du parc éolien du Lac-Alfred

De façon globale, cette étude paysagère indique que le projet aura une incidence mineure à nulle sur la plupart des unités de paysage en raison des conclusions suivantes :

- La plupart des unités de paysage définies à l'intérieur de la zone d'étude paysagère sont caractérisées par un relief irrégulier et un couvert forestier omniprésent qui favorisent l'intégration des composantes projetées et limitent l'accessibilité visuelle à l'intérieur même des unités. Ces caractéristiques réduisent ainsi l'importance de l'impact appréhendé ainsi que la perception des éoliennes et des autres composantes projetées.
- L'emplacement du parc éolien se situe à une distance de plus de treize kilomètres des agglomérations urbaines regroupant les plus grandes concentrations d'observateurs de la zone d'étude paysagère. Il se distance aussi à plus de quatre kilomètres des petites localités de La Rédemption et de Saint-Cléophas. Les exigences stipulées aux RCI sont ainsi largement respectées.
- Les corridors panoramiques et circuits touristiques reconnus par les gestionnaires du milieu, les routes 132 et 195, se situent respectivement à plus de onze kilomètres et sept kilomètres des éoliennes les plus rapprochées. Ces dernières ne modifieront que

l'arrière-plan des vues, généralement latérales, offertes aux automobilistes en transit et aux touristes de passage. Les exigences stipulées aux RCI sont ainsi largement respectées.

- Les utilisateurs du paysage montagneux du mont Saint-Pierre sont majoritairement des observateurs occasionnels qui pratiquent des activités récréotouristiques (chasse, pêche, cueillette de petits fruits) de façon extensive et saisonnière. Des observateurs de passage (motoneigistes, quadistes) parcourent également ce secteur selon une fréquence irrégulière. Le contact visuel avec les composantes projetées est généralement de courte durée et de rayonnement ponctuel.

Les deux paysages agroforestiers et le paysage lacustre du lac Mitis subiront toutefois un impact visuel plus important compte tenu de la très grande ouverture visuelle de ces milieux, de la dominance du mont Saint-Pierre qui forme l'arrière-plan de la majorité des vues disponibles et de la sensibilité des observateurs (permanents et occasionnels) touchés.

Enfin, les transformations les plus notables seront perçues à partir des deux tours d'observation situées au sommet du mont Saint-Pierre et au sommet du Parc Régional de Val-d'Irène ainsi qu'à partir du secteur de villégiature du lac Saint-Pierre. Les éoliennes seront visibles pour les quelques villégiateurs et observateurs occasionnels qui fréquentent ces sites où l'encadrement visuel revêt une certaine importance.

4.6 Covisibilité et impacts cumulatifs

À l'intérieur des limites de la zone d'étude paysagère, le parc éolien du Lac-Alfred est actuellement le seul projet retenu dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec. Les autres projets éoliens autorisés se situent à une distance de plus de 30 km (parc éolien Le Plateau), 35 km (parc éolien Vents du Kempt) et de 36 km (parc éolien de Sainte-Luce) de l'emplacement du parc éolien du Lac-Alfred. Ces distances ne permettent donc aucune covisibilité des diverses composantes projetées. Par ailleurs, la visibilité successive de différents parcs éoliens au cours d'un même trajet sur la route 132 est jugée très minime. Les éoliennes projetées sont très lointaines (plus de onze kilomètres de la route 132) et les vues offertes aux automobilistes sont plutôt latérales et discontinues, en raison du relief irrégulier et des lots boisés qui bordent la route et referment les vues.

Une future ligne électrique à 315 kV sera toutefois construite afin de relier le nouveau parc éolien au réseau existant. Le tracé exact de cette ligne n'est pas encore connu, mais il raccordera inévitablement le poste de raccordement projeté à l'intérieur du domaine du parc éolien à la ligne à 315 kV qui traverse l'extrémité sud de la zone d'étude. La présence de la ligne électrique et le déboisement de son emprise transformeront, d'une certaine manière, le paysage actuel, mais comme discuté dans la présente étude paysagère, les paysages qui seront traversés ont des caractéristiques qui restreignent l'accessibilité visuelle et favorisent l'intégration des composantes projetées, réduisant ainsi l'importance des impacts potentiels. En outre, la fréquentation de ces unités est généralement faible, voir même extensive, et le rayonnement de l'impact est ponctuel. Il est donc estimé, *a priori*, que l'impact visuel cumulatif causé par la présence des éoliennes et de la ligne électrique sera peu important.

5 RÉFÉRENCES

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE. Tourisme Québec. *Guide Touristique Officiel Gaspésie*, 2007-2008.

HYDRO-QUÉBEC. 1992. *Le paysage, Méthode spécialisée. Méthode d'évaluation environnementale, Lignes et postes*. Montréal, Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement. 2-167 p. et ann.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction générale de la gestion du territoire public, 2005. *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public*. Gouvernement du Québec. 24 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction générale de la gestion du territoire public, 2004. *Plan régional du développement du territoire public — Bas-Saint-Laurent*. 118 p. et cartes

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction générale de la mission et de la coordination, Direction du soutien aux opérations Mines, Énergie et Territoire, 2007. *Plan régional du développement du territoire public – volet éolien — Bas-Saint-Laurent*. 102 p. et cartes.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, Direction des politiques municipales et de la recherche, 2007. *Guide d'intégration des éoliennes au territoire – vers de nouveaux paysages*. Gouvernement du Québec. 38 p.

MRC DE LA MATAPÉDIA. 2001. *Schéma d'aménagement révisé*.

MRC DE LA MATAPÉDIA. 2007. *Règlement de contrôle intérimaire no 01-2007*.

MRC DE LA MITIS, 2001. *Schéma d'aménagement révisé*.

MRC DE LA MITIS. 2005. *Règlement de contrôle intérimaire no 201-2005*.

ROBITAILLE, A. ET J.P. SAUCIER. 1998. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Gouvernement du Québec. Les Publications du Québec. 213 p.

RURALYS, 2008. *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de La Matapédia*. Rapport remis à la CRÉBSL. 130 p. et cartes.

RURALYS, 2008. *Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de La Mitis*. Rapport remis à la CRÉBSL. 124 p. et cartes.

Sites internet consultés

Municipalité de Val-Brillant
<http://valbrillant.ca/> (2008-04-08)

Ville d'Amqui
<http://www.matapedia.net/amqui/> (2008-04-08)

La mémoire du Québec (2008-04-11)
<http://www.memoireduquebec.com/>

Municipalité de Saint-Zénon-du-lac-Humqui. M. Pelletier, *Mon coin de pays... La Matapédia!*
http://www.cdc-matapedia.net/repertoire/villes/histoire_municipalite/lac_humqui.htm (2008-04-14)

Municipalité de Val-Brillant. M. Pelletier, *Mon coin de pays... La Matapédia!*
http://www.cdc-matapedia.net/repertoire/villes/histoire_municipalite/val_brillant.htm (2008-04-14)

Ville d'Amqui. M. Pelletier, *Mon coin de pays... La Matapédia!*
http://www.cdc-matapedia.net/repertoire/villes/histoire_municipalite/amqui.htm (2008-04-14).

Municipalité de Saint-Cléophas. M. Pelletier, *Mon coin de pays... La Matapédia!*
http://www.cdc-matapedia.net/repertoire/villes/histoire_municipalite/st_cleophas.htm (2008-04-14).

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand. M. Pelletier, *Mon coin de pays... La Matapédia!*
http://www.cdc-matapedia.net/repertoire/villes/histoire_municipalite/st_leon_le_grand.htm (2008-04-14).

Municipalité de Saint-Moïse. M. Pelletier, *Mon coin de pays... La Matapédia!*
http://www.cdc-matapedia.net/repertoire/villes/histoire_municipalite/st_moise.htm (2008-04-14).

Municipalité de Sayabec. M. Pelletier, *Mon coin de pays... La Matapédia!*
http://www.cdc-matapedia.net/repertoire/villes/histoire_municipalite/sayabec.htm (2008-04-14).

MRC de La Matapédia.
<http://www.lamatapedia.com/mrc/> (2008-04-17).

La Pourvoirie de la Seigneurie du lac Mitis.
<http://www.seigneurielacmetis.qc.ca/pages/accueil.htm> (2008-04-14).

Patrimoine Mitis
<http://epe.lac-bac.qc.ca/100/205/301/ic/cdc/mitis> (2008-04-14)

Site de ponts de bois couverts du Québec
<http://www.angelfire.com/pq/sqpc2/page07.htm> (2008-04-15).

Transports Québec, Grand public
http://www.mtg.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/vehicules_promenade/reseau_routier/st_ructures/ponts_couverts/visite_ponts/bas-saint-laurent (2008-04-15)

Le Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia.
<http://www.lamatapedia.com/entree/attraits/seigneurie.html>
(2008-04-16)

Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs,
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4a.htm (2008-04-22)

ANNEXE A
Description détaillée des unités de paysage

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (24 unités)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
Paysage urbain				
VI1	<p>Milieu humain Municipalité de Sayabec. Population : 2014 Sayabécois. Centre urbain d'importance intermédiaire doté d'une structure commerciale et centre secondaire de services avec équipements et services sous-régionaux. Le cadre bâti est formé d'habitations unifamiliales isolées, de quelques commerces et de bâtiments de services, de 1 ou 2 étages, développés le long des axes routiers et positionnés très près de l'emprise routière (5 à 10 m). L'église Saint-Nom-de-Marie domine le paysage et forme un point de repère local. La route principale 132, circuit touristique et corridor visuel, traverse l'unité d'est en ouest et demeure un axe de liaison bien que la vocation commerciale y soit plus importante. La route verte, circuit de vélo provincial, traverse l'unité en longeant la route 132. Le sentier de motoneige régional 591 et un sentier de quad traversent l'unité du sud au nord pour rejoindre le sentier provincial TQ-5. Le parc Pierre-Brochu offre un débarcadère, une tour d'observation et un accès public au lac Matapédia. Une usine de fabrication de panneaux de particules borde la portion est de l'unité. Le chemin de fer de la Matapédia et du Golfe et deux lignes électriques à 120 kV longent l'unité au sud.</p>	<p>Vues relativement dirigées dans l'axe de la route 132 et des rues locales par le cadre bâti. Vues filtrées sur la plaine par une frange boisée qui borde l'unité au nord.</p> <p>Attraits visuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route 132, circuit touristique et corridor visuel. • Noyau villageois de Sayabec. • Gare de Sayabec, monument historique. • Croix commémorative de Pierre Brochu. <p>Points de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Église Saint-Nom-de-Marie. 	<p>Municipalité, concentration d'observateurs, route 132, noyau villageois reconnu, route verte, tour d'observation.</p>	<p>Résidents, automobilistes, touristes, voyageurs en train, cyclistes, motoneigistes, adepte du quad.</p>
VI2	<p>Milieu humain Municipalité de Val-Brillant. Population : 1029 Val-Brillantois. Village de taille modeste sis sur le bord du lac Matapédia. Le cadre bâti est essentiellement formé d'habitations unifamiliales isolées, disposées linéairement, le long d'une rue principale et de quelques rues locales et dans une moindre mesure en bordure de la route 132. Le périmètre urbain est bordé au sud par la plaine agricole. L'église Saint-Pierre-du-Lac constitue l'un des plus beaux monuments religieux de la région. Elle domine le paysage et forme un point de repère local. Le parc récréotouristique des Bois et Berges, en rive du lac, offre diverses installations aux résidents et aux touristes de passage (halte routière, plage, marina, sentiers pédestres et cyclables, infrastructures sportives, marina, camping). Un sentier de motoneige local relie le village au Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia (LA4) et au sentier de motoneige provincial. Un sentier local de quad rejoint également le village et dessert les collines adjacentes au sud. La route verte, circuit cyclable provincial, borde la route 132. Le chemin de fer de la Matapédia et du Golfe borde l'unité au sud.</p>	<p>Vues ouvertes sur le lac à partir du parc. Vues dirigées dans l'axe des rues locales par le cadre bâti. Vues ouvertes sur la plaine à partir des rues transversales et de la route 132.</p> <p>Attraits visuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route 132, circuit touristique et corridor visuel. • Cédrière, bâtiments anciens. • Noyau villageois de Val-Brillant. <p>Points de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Église Saint-Pierre-du-Lac. 	<p>Municipalité, concentration d'observateurs, route 132, noyau villageois et bâtiments anciens reconnus, halte municipale.</p>	<p>Résidents, automobilistes, touristes, voyageurs en train, motoneigistes et adeptes de quad.</p>
VI3	<p>Milieu humain Ville d'Amqui. Population : 6 380 Amquiens. Centre urbain majeur de services de la MRC, doté d'une concentration d'équipements et de services desservant l'ensemble de la population régionale. La ville est également pourvue d'attraits et de services de qualité en hébergement et en restauration. Le cadre bâti présente une dominance de bâtiments de deux à trois étages disposés suivant une trame en rangées, développée de part et d'autre de la rivière Matapédia et le long des routes 132 et 195. La route 132, circuit touristique et corridor panoramique, traverse l'unité du sud-est au nord-ouest et devient le boulevard Saint-Benoît, axe commercial principal de l'agglomération. Deux ponts couverts de type « Town » relient les deux rives de la rivière Matapédia. Le périmètre urbain est entouré de coteaux et de collines arrondies à vocation agricole dynamique qui forment la vallée de la rivière Matapédia. L'unité est accessible par les réseaux de sentiers pédestres, cyclables, de motoneige et de quad et le sentier provincial de motoneige. Le chemin de fer de la Matapédia et du Golfe traverse également le centre de l'unité en longeant la route 132. Deux lignes électriques à 120 kV croisent l'extrémité sud de l'unité.</p>	<p>Vues dirigées par le cadre bâti dans l'axe des routes. Aucune vue offerte vers le mont Saint-Pierre et le parc éolien, les versants de la vallée limitent la profondeur des champs visuels disponibles.</p>	<p>Ville, concentration d'observateurs, route 132, ponts couverts, bâtiments historiques et noyau villageois reconnus.</p>	<p>Résidents, automobilistes, touristes, voyageurs en train, motoneigistes, cyclistes, randonneurs, adeptes de quad.</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
Paysage agroforestier				
AF1	<p>Milieu naturel Paysage de plaine ondulée bordant le pied des monts Notre-Dame au nord et à l'ouest. Quelques petits plans d'eau et des cours d'eau occupent les dépressions. Le couvert boisé est majoritairement composé de peuplements jeunes, quelques érablières sont identifiées à l'extrémité nord de l'unité.</p> <p>Milieu humain Territoire municipalisé des paroisses de Saint-Cléophas (MRC de La Matapédia) et de La Rédemption (MRC de La Mitis). Territoire sous affectations agroforestière et agricole viable. Concentration de lots en culture le long des 8^e et 3^e rangs de La Rédemption et des 4^e et 5^e rangs de Saint-Cléophas. Quelques lots en culture sont dispersés le long des autres rangs, intercalés de lots boisés. Les deux localités, présentes à l'intérieur de l'unité, regroupent une concentration d'habitations et quelques services. Les églises La Rédemption et de Saint-Cléophas dominent le paysage et forment des points de repère locaux. Les installations de la scierie SerDame occupent la zone industrielle de la localité de La Rédemption. Des habitations rurales et bâtiments de ferme sont établis le long des rangs. Sur le territoire de Saint-Cléophas, un centre de villégiature en terres privées est identifié en bordure du lac au Foin. On note aussi une dizaine d'érablières d'exploitation familiale ou industrielle ainsi que le centre acéricole matapédien. Quelques érablières en exploitation sont également identifiées à La Rédemption. Cette localité est également reconnue pour son sentier spéléologique et ses nombreuses grottes, dont le Spéos de la Fée. Trois sentiers régionaux de motoneiges (579, 587 et 591) et plusieurs sentiers de quad parcourent l'unité.</p>	<p>Champ visuel de très grande ouverture et profond à partir des terres en culture, en friche ou des pâturages. Vues fermées à partir des terres boisées.</p> <p>Points de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Église La Rédemption. • Église de Saint-Cléophas. 	<p>Localités, habitations rurales et bâtiments de ferme, grande culture, érablières en exploitation, grottes et sentier spéléologique reconnus.</p>	<p>Résidants regroupés dans les deux localités et dispersés le long des rangs, agriculteurs, motoneigistes, adeptes de quad.</p>
AF2	<p>Milieu naturel Paysage vallonné bordant le pied des monts Notre-Dame à l'est. Quelques cours d'eau occupent les dépressions et se jettent dans la rivière Humqui au sud et dans le lac Matapédia au nord. Le lac des Huit Milles forme le plan d'eau le plus important, d'autres petits plans d'eau occupent les dépressions. Un couvert boisé couvre les sommets et les versants fortement inclinés.</p> <p>Milieu humain Territoire municipalisé des paroisses de Saint-Irène et de Saint-Léon-le-Grand et de la ville d'Amqui, sous affectations agricole et agricole viable. Affectation récréative attribué au lac des Huit-Milles et à ses rives. Plusieurs chalets privés sont identifiés en rive. La localité de Sainte-Irène occupe le sommet d'une colline dans la portion nord de l'unité et des habitations rurales et bâtiments de ferme sont établis le long des rangs. Concentration de lots en culture de part et d'autre de la route de la Grande-Ligne, le long du rang Saint-François, autour de la localité de Sainte-Irène et le long des 3^e et 4^e rangs, des 5^e et 6^e rangs et de la route de Val-d'Irène. Quelques lots agricoles dispersés sont également identifiés le long des rangs Coulomb, LaFrance et Valcourt. Des lots boisés intercalés entre les terres en culture et des limites de lots boisées soulignent la division cadastrale. Les sommets sont parcourus de chemins forestiers et le couvert forestier montre des traces d'activités forestières. Quelques plantations sont aussi identifiées de même que plusieurs érablières en exploitation. L'église Saint-Irène domine le paysage au nord et forme un point de repère local. Un sentier de motoneige régional traverse l'unité au nord. Un sentier de quad la parcourt au sud. Deux lignes électriques à 120 kV traversent l'extrémité nord de l'unité.</p>	<p>Champ visuel de très grande ouverture et profond à partir des terres en culture, en friche ou des pâturages. Quelques vues ouvertes de faible profondeur sont offertes à partir des terres en culture dispersées, des plans d'eau et des lots déboisés. La profondeur des vues est variable selon le relief vallonné et la disposition des lots boisés. Vues fermées dans les secteurs boisés.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lac des Huit-Milles. <p>Points de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Église Sainte-Irène. 	<p>Localités, habitations rurales et bâtiments de ferme, chalets privés, grande culture, érablières en exploitation, sentier de motoneige régional.</p>	<p>Résidants regroupés dans les deux localités et dispersés le long des rangs, villégiateurs, agriculteurs, motoneigistes.</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
Paysage de vallée				
V1	<p>Milieu naturel Vallée en auge définie par des versants escarpés et boisés. Les versants se resserrent dans la portion sud-est de l'unité. Présence de la rivière Mitis, au parcours sinueux et à méandres, qui devient plus linéaire en se rapprochant du lac Mitis (LA2). Couvert généralement boisé sur les versants.</p> <p>Milieu humain Territoire municipalisé des paroisses de Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption et Saint-Charles-Garnier. L'extrémité sud s'insère en terres publiques des TNO de Lac-des-Eaux-Mortes et de Lac-à-la-Croix ainsi que dans la Seigneurie du lac Mitis. Ce territoire est géré par une pourvoirie à droits exclusifs. La rivière Mitis est reconnue pour son potentiel halieutique. Elle est sous affectation de récréation. Elle fait partie de la ZEC de la rivière Mitis, gérée par la CGPSRM. Les versants de la vallée sont majoritairement couverts de peuplements jeunes et quelques lots de plantations sont identifiés au sud. Des lots en culture sont toutefois observés le long de certains rangs, au centre et au nord. Un secteur de villégiature en terres privées est identifié en rive de la rivière, près du 8^e rang de La Rédemption. La route du Portage suit le lit en rive nord-est et traverse l'unité pour rejoindre le poste d'accueil de la pourvoirie aménagé à la limite de la Seigneurie. Cette route sert également de sentier de quad. Le sentier régional de motoneige 579 traverse aussi l'unité au sud.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues généralement fermées par le couvert forestier et le resserrement des versants. Percées visuelles ponctuelles sur la rivière, à partir de la route du Portage, de certains rangs et des ponts qui l'enjambent. Quelques vues ouvertes à partir des terres agricoles sur les versants. Aucune vue offerte vers le mont Saint-Pierre et le parc éolien.</p> <p>Attrait visuel : • Rivière Mitis</p>	<p>Rivière à saumon, ZEC de la rivière Mitis. Pourvoirie à droits exclusifs, terres en culture, villégiature privée, sentier régional de motoneige.</p>	<p>Agriculteurs, villégiateur, motoneigistes, adeptes de quad, pêcheurs.</p>
V2	<p>Milieu naturel Vallée en V définie par ses versants resserrés. Présence de la rivière Mistigouèche, au parcours étroit et légèrement sinueux. Couvert forestier sur les versants.</p> <p>Milieu humain L'unité forme la limite ouest de la zone d'étude paysagère et se situe à plus de 11,5 km du site du parc éolien. Territoire municipalisé des paroisses de Sainte-Jeanne-d'Arc, de Saint-Charles-Garnier et de la municipalité Les Hauteurs, dans les portions nord et centre de l'unité, et terres publiques du TNO de Lac-des-Eaux-Mortes au sud. L'extrémité sud de l'unité fait partie de la ZEC du Bas-Saint-Laurent. Une affectation forestière est attribuée aux portions nord et sud et le centre est sous affectation agroforestière. La rivière Mistigouèche est reconnue pour son potentiel halieutique. Elle est ciblée par une affectation de conservation et possède le statut provincial de ZEC. La pêche est gérée par la Corporation de gestion de la pêche sportive de la Rivière-Mitis. Les versants de la vallée sont majoritairement couverts de peuplements jeunes et quelques lots de plantations sont identifiés au sud. Des lots en culture sont toutefois observés sur les hauteurs et les versants plus faiblement inclinés. La localité de Sainte-Charles-Garnier occupe le centre du versant est, à la jonction de la Côte de la rivière et du 7^e rang. L'église Saint-Charles-Garnier domine le paysage et forme un point de repère local. Quelques rangs donnent accès aux versants et trois ponts aménagés permettent la traversée de la rivière. Le sentier de motoneige régional 579 et un de quad traversent l'unité au centre.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues généralement fermées par la couverture boisée. Percées visuelles ponctuelles sur la rivière, à partir de la route de la Côte de la rivière et du pont qui l'enjambe. Quelques vues ouvertes à partir des terres agricoles sur les versants. Aucune vue offerte vers le mont Saint-Pierre et le parc éolien.</p> <p>Attrait visuel : • Rivière Mistigouèche.</p> <p>Point de repère : • Église Saint-Charles-Garnier.</p>	<p>Localité, concentration d'observateurs, rivière à saumon, ZEC de la rivière Mistigouèche, sentier régional de motoneige.</p>	<p>Résidants, automobilistes, motoneigistes, adeptes de quad, pêcheurs.</p>
V3	<p>Milieu naturel Vallée en auge bordant le mont Saint-Pierre au sud. Présence de la rivière Jean-Lévesque au parcours sinueux et étroit qui rejoint le lac Mitis à l'ouest. Des cours d'eau encaissés drainent aussi les versants.</p> <p>Milieu humain Terres domaniales des TNO Lac-Alfred et de Lac-à-la-Croix. Au nord, l'unité s'insère sur les terres municipalisées de la paroisse de Sainte-Érène et au sud elle pénètre à l'intérieur de la Seigneurie du lac Mitis, territoire géré par une pourvoirie aux droits exclusifs. Le territoire est marqué par l'exploitation forestière et plusieurs secteurs de plantation sont identifiés sur le versant sud. Des chemins forestiers parcourent le fond de la vallée et le versant sud. Aucun bail ni infrastructure n'est répertorié.</p>	<p>Vues fermées par les versants accentués et la dominance du couvert forestier. Vues ponctuelles possibles à partir des aires de coupe où le couvert boisé est inconsistant.</p> <p>Attrait visuel : • Rivière Jean-Lévesque.</p>		<p>Peu d'observateurs potentiels.</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
V4	<p>Milieu naturel Vallée en auge au fond large et aux versants évasés. Présence de la rivière Humqui au parcours sinueux et étroit. Quelques anciens bras de méandres sont observés dans les secteurs plus larges de la vallée.</p> <p>Milieu humain Terres municipalisées de la ville d'Amqui et de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand, sous affectation agricole. Plusieurs terres en culture sont identifiées au creux de la vallée et sur les versants faiblement inclinés. Les versants plus abrupts sont couverts de peuplements jeunes. La localité de Saint-Léon-le-Grand occupe le centre de l'unité, de part et d'autre de la rivière Humqui. Elle regroupe des habitations et quelques commerces répartis le long des axes routiers. L'église Saint-Léon-le-Grand domine le paysage et forme un point de repère local. Dans la vallée, des habitations rurales et leurs dépendances sont dispersées le long des routes. La route 195 traverse l'unité et rejoint la ville d'Amqui. Une voie cyclable la borde sur toute sa longueur. Six ponts permettent la traversée de la rivière. Le sentier régional de motoneige 587 traverse l'unité au centre et un sentier local parcourt l'unité au sud.</p>	<p>Paysage naturel de grande qualité. Vues ouvertes à partir des terres en culture qui occupent le versant est de la vallée. Vues ouvertes à partir de la route 195, mais de profondeur limitée par les versants.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Humqui. • Route 195, circuit panoramique et route d'intérêt. <p>Point de repère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Église Saint-Léon-le-Grand 	Localité, concentration d'observateurs, route 195, sentier régional de motoneige, voie cyclable.	Résidants, agriculteurs, automobilistes, villégiateurs en transit, motoneigistes, cyclistes.
V5	<p>Milieu naturel Vallée en auge au fond large et aux versants évasés et boisés. Présence de la rivière Vaseuse au parcours sinueux et de quelques cours d'eau encaissés qui drainent les versants. Couvert forestier sur les versants.</p> <p>Milieu humain Terres publiques du TNO de la Rivière-Vaseuse. L'unité forme l'extrémité sud-est de la zone d'étude paysagère. Des chemins forestiers parcourent l'extrémité nord de l'unité qui présente un couvert formé majoritairement de peuplements jeunes. Un sentier de motoneige local traverse l'unité à l'est et forme la seule infrastructure répertoriée. Aucun bâtiment n'est recensé.</p>	<p>Vues relativement fermées par la configuration des versants ascendants et le couvert forestier dominant. Quelques percées visuelles ponctuelles offertes à partir des terres en culture, en friche ou des pâturages, limitées par les lisières boisées qui bordent la route des Étangs.</p>		Peu d'observateurs potentiels.
V6	<p>Milieu naturel Vallée en auge au fond large et aux versants évasés formés de collines arrondies. Présence du ruisseau des Sauvages et de quelques cours d'eau. La vallée suit une orientation générale nord-sud. Couvert forestier dominant au centre et au sud de l'unité.</p> <p>Milieu humain L'unité forme la limite sud de la zone d'étude paysagère et se situe à plus de 12 km du site du parc éolien projeté. Terres privées des municipalités de Rivière-au-Saumon et d'Albertville et terres publiques du TNO de la Rivière-Vaseuse. La portion nord de l'unité, près du lac l'Amadou, présente une concentration de lots en culture répartis le long des rangs avec quelques terres boisées. Des habitations rurales et leurs dépendances bordent les rangs Saint-Paul, Barrette et le 6^e rang. Au centre et au sud, l'unité est sous affectations agroforestière et forestière, les terres boisées dominent avec quelques lots en friche. Ce secteur est marqué par l'exploitation forestière et des peuplements jeunes couvrent les versants. Le sentier de motoneige provincial TQ-5 traverse l'unité au nord et un sentier provincial la parcourt vers le sud. Un sentier de quad traverse également l'unité au nord.</p>	<p>Vues relativement fermées par la configuration des versants ascendants et le couvert forestier dominant au centre et au sud de l'unité. Vues ouvertes à partir des terres en culture dans la portion nord de l'unité.</p>	Habitations rurales, terres en culture, sentier provincial de motoneige.	Résidants, agriculteurs, motoneigistes dans la portion nord. Peu d'observateurs potentiels dans les portions centrales et sud de l'unité.

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
V7	<p>Milieu naturel Vallée en auge au fond large et aux versants évasés. Présence de la rivière la Matapédia, au parcours à méandres, sinueux et étroit.</p> <p>Milieu humain L'unité forme une partie de l'extrémité est de la zone d'étude paysagère et se situe à plus de 19 kilomètres du parc éolien projeté. Terres municipalisées de la ville d'Amqui et de la municipalité de Lac-au-Saumon. Les terres sont sous affectation agricole dynamique et la majorité de celles-ci sont cultivées. La route 132 parcourt le creux de la vallée en rive nord de la rivière. Des routes secondaires et le chemin de fer parcourent la rive sud. Des habitations rurales et leurs dépendances sont dispersées le long des routes, quelques chalets bordent la rivière. Le circuit cyclable provincial la route verte borde la route 132 et traverse l'unité vers l'est. Le sentier TQ5 traverse l'extrémité nord-ouest de l'unité près de la ville d'Amqui.</p>	<p>Vues ouvertes dont la profondeur est limitée par les versants accentués qui délimitent la vallée. Aucune vue sur le domaine du parc éolien.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rivière Matapédia. • Route 132, circuit touristique et corridor visuel. 	<p>Terres en culture, habitations rurales, chalets, route 132, chemin de fer, sentier de motoneige provincial, circuit de vélo provincial.</p>	<p>Résidants, agriculteurs, villégiateurs, voyageurs en train, cyclistes, motoneigistes.</p>
Paysage lacustre				
L1	<p>Milieu naturel Paysage lacustre caractérisé par la présence des lacs Inconnu, des Îles et Deschênes, de moyenne dimension et de trois petits lacs. De petites collines arrondies définissent les limites de l'unité.</p> <p>Milieu humain Terres municipalisées des paroisses de La Rédemption et de Sainte-Jeanne-d'Arc, sous affectation agroforestière. Les rives du lac Inconnu sont sous affectation récréative. L'unité est parcourue au nord par la route Massé, axe de liaison très important pour la MRC qui relie les localités entre elles, et par la route du Lac Inconnu et deux rangs. Des lots agricoles dispersés bordent les deux rangs et la route Massé. Plusieurs habitations rurales et leurs dépendances les bordent. Le sentier régional de motoneige 587 traverse l'unité en côtoyant la route Massé.</p>	<p>Percées visuelles ponctuelles sur les lacs Inconnu, des Îles et Deschênes à partir de la route Massé et des rangs secondaires. La profondeur des champs visuels est restreinte par l'amplitude et la configuration des collines avoisinantes et par le couvert forestier.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lacs Inconnu, des Îles et Deschênes. 	<p>Lacs, secteur récréatif, habitations rurales, sentier régional de motoneige.</p>	<p>Résidants, agriculteurs, automobilistes, motoneigistes.</p>
L2	<p>Milieu naturel Paysage lacustre caractérisé par la présence du grand lac Mitis, d'une longueur de 26 km et d'une superficie de 1 860 ha. Des collines arrondies définissent les limites sud et est de l'unité. Les monts Notre-Dame bordent l'unité au nord. Couvert forestier dominant sur les versants. Le plan d'eau est caractérisé par une multitude de petites îles et plusieurs baies.</p> <p>Milieu humain Terres publiques situées à l'intérieur des TNO de Lac-à-la-Croix (MRC de La Matapédia) et de Lac-des-Eaux-Mortes (MRC de La Mitis) et de la Seigneurie du lac Mitis. Territoire entièrement compris à l'intérieur de la pourvoirie à droits exclusifs de la Seigneurie du lac Mitis, propriété d'AbitibiBowater. Cette pourvoirie assure le développement, la gestion et la promotion des activités de chasses et pêche et récréotouristiques. Elle offre six chalets en rive du lac Mitis, pouvant accueillir de 2 à 12 personnes, et deux camps permettent d'héberger jusqu'à 24 personnes. Une dizaine d'emplacements de camping sauvage aménagés sont également offerts aux adeptes. Cinq rampes de mise à l'eau sont aménagées sur le pourtour du lac.</p>	<p>Paysage de très grande ouverture visuelle. Champs visuels offerts sur le lac à partir des installations en rive. Le mont Saint-Pierre (M1) forme l'arrière-plan des vues vers le nord. Le couvert forestier domine sur les versants et ferme la plupart des vues offertes à partir des chemins d'accès.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lac Mitis 	<p>Lacs, secteur récréatif, pourvoirie à droits exclusifs, chalets et installations de villégiature.</p>	<p>Villégiateurs, pêcheurs.</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
L3	<p>Milieu naturel Paysage lacustre caractérisé par la présence du lac Humqui, de moyenne dimension. Des collines arrondies définissent les limites de l'unité. Couvert forestier dominant sur les versants escarpés.</p> <p>Milieu humain Terres municipalisées comprises à l'intérieur des limites de la paroisse de Saint-Zénon-du-lac-Humqui. La localité de Saint-Zénon-du-lac-Humqui est répartie le long de la route 195, circuit panoramique et route d'intérêt, en bordure du lac Humqui. L'église Saint-Zénon domine le paysage lacustre et forme un point de repère local. Une centaine de chalets ont été construits au pourtour du lac Humqui, qui est sous affectation récréative. Des habitations rurales et leurs dépendances côtoient la route des Étangs, bordée de lots en culture. Des terres en cultures ceignent également le lac et le périmètre urbain, bordent la route 195 et occupent les versants faiblement inclinés, intercalés de lots boisés. Les versants et les sommets des collines adjacentes sont marqués par l'exploitation forestière et présentent majoritairement des peuplements jeunes et quelques secteurs de plantations.</p> <p>Un circuit cyclable fait le tour du lac en empruntant les routes locales. Le terrain de camping le Domaine du campeur, offre 125 sites aux touristes de passage. La passe migratoire de la rivière Humqui est reconnue par la MRC comme site à caractère récréotouristique. Des sentiers de motoneige et de quad locaux traversent l'unité et rejoignent la localité. Une station de météorologie est recensée en bordure de la route des Étangs.</p>	<p>Vues ouvertes sur le plan d'eau, dont la profondeur est limitée par les versants des collines qui délimitent l'unité. Le mont Saint-Pierre n'est pas visible à partir de la localité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et du secteur de villégiature en rive du lac. Percée visuelle sur le mont Saint-Pierre à partir de la route 195.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lac Humqui. • Route 195, circuit panoramique et route d'intérêt. <p>Vue d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue ouverte sur le lac Humqui à partir de la route 195, du chemin du Tour du Lac, des habitations, des chalets privés, etc. 	<p>Localité, secteur de villégiature, voie cyclable.</p>	<p>Résidents, villégiateurs, touristes, campeurs, cyclistes, motoneigistes, adeptes de VTT.</p>
L4	<p>Milieu naturel Paysage lacustre caractérisé par la présence du lac Matapédia. Le lac Matapédia forme la plus grande nappe d'eau douce en Gaspésie (36,8 km²). Des collines arrondies délimitent l'unité au nord, à l'est et à l'ouest, la plaine lacustre forme la limite sud. Couvert forestier dominant sur les versants nord et ouest.</p> <p>Milieu humain Terres municipalisées comprises à l'intérieur des limites des municipalités de Sayabec et de Val-Brillant et de la ville d'Amqui. Terres domaniales du TNO Lac-Matapédia au nord. L'unité forme la portion nord-est de la zone de l'étude paysagère. Le versant nord fait partie du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia qui présente un paysage forestier à caractère vierge et une forêt mature à 70 % (MRC, 2007). Le parc offre des sentiers de randonnées pédestres et cyclables (V11) et de Val-Brillant (V12). La route 132 borde la rive sud du lac et plusieurs rangs traversent la plaine. Le circuit cyclable provincial la route verte borde la route 132 et empruntent certains rangs au sud. Des lots boisés modulent le paysage visible. Des habitations rurales et des bâtiments de ferme sont dispersés le long des rangs et des résidences permanentes et de villégiature sont établies en rive sud du lac Matapédia. 33 sites de villégiature sont disponibles à l'intérieur du Parc régional du Lac Matapédia, en rive nord du lac. Quelques chemins forestiers parcourent le versant nord. Le sentier provincial de motoneige TQ-5 et le SIA traversent l'unité en parcourant une portion de la rive nord du lac Matapédia. Le chemin de fer parcourt la plaine agricole au sud. Deux lignes électriques à 120 kV longent la limite sud de l'unité.</p>	<p>Ouvertures visuelles sur le plan d'eau. Champ visuel de très grande profondeur. Vues ouvertes vers la plaine agricole, modulées par la disposition des lots boisés. Le mont Saint-Pierre forme l'arrière-plan de la plupart des vues orientées vers le sud.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route 132, circuit touristique et corridor visuel. • Lac Matapédia. <p>Vues d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue ouverte sur le lac Matapédia et sur la plaine à partir de la tour d'observation du parc Pierre-Brochu. 	<p>Plaine agricole, habitations rurales, secteur de villégiature, route 132, sentier provincial de motoneige, SIA.</p>	<p>Résidents, agriculteurs, villégiateurs, voyageurs en train, motoneigistes, cyclistes, randonneurs.</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
Paysage de collines				
C1	<p>Milieu naturel Paysage de petites collines arrondies suivant un alignement sud-ouest – nord-est. Le relief est ondulé et irrégulier, parfois vallonné. Quelques plans d'eau et plusieurs cours d'eau occupent les dépressions. Couvert forestier dominant dans la portion centrale de l'unité, sur les sommets et les versants inclinés.</p> <p>Milieu humain Cette unité forme l'extrémité nord-ouest de la zone d'étude paysagère. Terres municipalisées de Sainte-Angèle-de-Méricie, de Padoue et de la paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc (MRC de La Mitis) et terres municipalisées de Sayabec et de la paroisse de Saint-Moise (MRC de La Matapédia). Territoire sous affectations agricole et agroforestière. Les localités de Saint-Moise, de Sainte-Jeanne-d'Arc et de Padoue, sont comprises à l'intérieur de l'unité et regroupent une concentration d'habitations réparties le long des axes routiers. Des habitations rurales et leurs dépendances sont aussi recensées le long de la route 132, des routes secondaires (route 297, Massé et de Sainte-Jeanne-d'Arc, chemin Kempt, etc.) et des rangs qui desservent l'unité. Des bâtiments sont également identifiés en rive du lac du Quinze Mille. Des lots agricoles (culture, pâturage et friche) ceinturent les localités et quelques-uns bordent la route 132 et certains rangs, s'étirant sur les versants plus faiblement inclinés. Le couvert forestier est composé majoritairement de peuplements jeunes avec quelques lots de plantations dispersés. La route verte, circuit cyclable provincial, traverse l'unité au nord et rejoint la route 132 et un circuit de vélo local plus au sud. L'unité est également traversée par un sentier régional et quelques sentiers locaux de motoneige et un sentier de quad.</p>	<p>Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. Percées visuelles ponctuelles sur le mont Saint-Pierre à partir de la route 132. Vues dirigées à partir des terres en cultures dispersées selon la disposition des lots boisés et la modulation du relief.</p> <p>Attrais visuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route 132, circuit touristique et corridor visuel. • Route verte, circuit cyclable provincial. 	<p>Localités, concentration d'observateurs, habitations rurales dispersées, terres en culture, route 132, sentier de motoneige, de VTT et de vélo.</p>	<p>Résidants regroupés dans les localités et dispersés le long des rangs, agriculteurs, touristes en transit, motoneigistes, adeptes de VTT, cyclistes.</p>
C2	<p>Milieu naturel Paysage de petites collines arrondies suivant un alignement sud-ouest – nord-est. Le relief est ondulé et irrégulier. Quelques plans d'eau et plusieurs cours d'eau occupent les dépressions. Couvert forestier dominant, particulièrement dans la portion sud de l'unité.</p> <p>Milieu humain Terres municipalisées de la Paroisse de Saint-Charles-Garnier au nord, terres publiques du TNO du Lac-des-Eaux-Mortes au sud. Territoire sous affectations agroforestière (nord) et forestière (sud). L'extrémité est de l'unité s'insère à l'intérieur des limites de la Pourvoirie de la Seigneurie du lac Mitis. Des terres en culture, en pâturages et en friches dispersés bordent les 7^e, 8^e et 9^e rangs, intercalés de lots boisés. Quelques lots de plantations sylvicoles y sont également observés. De rares habitations rurales et leurs dépendances sont répertoriées le long des rangs. Des sentiers de motoneige et de quad traversent l'unité au nord pour atteindre la vallée de la rivière Mitis.</p>	<p>Vues ouvertes et profondes à partir du 8^e rang et des terres agricoles qui le bordent. Les collines à l'est et le mont Saint-Pierre forment l'arrière-plan des vues vers le nord-est. Vues fermées à partir des terres où le couvert forestier domine, la profondeur des champs visuels est modulée selon la disposition des lots boisés et la modulation du relief.</p>	<p>Habitations rurales dispersées, terres en culture.</p>	<p>Résidants, agriculteurs, motoneigistes, adeptes de VTT</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
C3	<p>Milieu naturel Paysage de collines arrondies. Le relief est ondulé et irrégulier et plusieurs plans d'eau de moyenne et petite dimensions ainsi que de nombreux cours d'eau occupent les dépressions. Les collines arrondies isolent visuellement plusieurs lacs les uns des autres. Couvert forestier dominant.</p> <p>Milieu humain Terres publiques presque entièrement comprises à l'intérieur du TNO de Lac-des-Eaux-Mortes et de la ZEC du Bas-Saint-Laurent. La frange nord-est fait partie du territoire public du TNO de Lac-à-la-Croix et s'insère à l'intérieur des limites de la Pourvoirie de la Seigneurie du lac Mitis. Affectation forestière sur l'ensemble de l'unité, à l'exception de la rive nord du lac des Chasseurs qui est sous affectation récréative. Le couvert forestier est fortement marqué par l'exploitation forestière, il présente une dominance de peuplement jeune et plusieurs lots de plantation. Des chemins forestiers desservent l'unité. Le chemin principal parcourt le centre de l'unité et longe la rive nord du lac Long, côtoie la rivière Patapédia, borde le lac Maliset au sud, longe la rive nord du lac des Chasseurs et bifurque ensuite vers le sud en bordant le lac de l'Ouest. Un autre chemin traverse l'unité au centre pour atteindre l'extrémité nord-ouest du lac Mistigouèche. Des regroupements de baux de villégiature sont recensés en rive des lacs des Chasseurs et du Castor. Quelques baux isolés sont également identifiés près des lacs Maliset et Long. La ligne à 315 kV d'Hydro-Québec traverse l'unité au centre dans l'axe nord-ouest – sud-est.</p>	<p>Vues ouvertes sur les lacs à partir des chalets de villégiature. La profondeur des champs visuels est restreinte par l'amplitude et la configuration des collines avoisinantes et par le couvert forestier dominant. Vues fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. Aucune vue sur le domaine du parc éolien à partir des chemins d'accès et des secteurs de villégiature.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lacs des Chasseurs, du Castor, Long, Montagnais, Metsébagot, Maliset, de l'Ouest, Patapédia et autres. 	<p>Lacs, baux de villégiature.</p>	<p>Villégiateurs, pêcheurs.</p>
C4	<p>Milieu naturel Paysage de collines arrondies formant un palier intermédiaire entre le grand lac Mitis et le lac Humqui. Le relief est irrégulier, ponctué de collines entrecoupées de petites vallées encaissées. De rares petits plans d'eau et plusieurs cours d'eau occupent les dépressions entre les collines. Couvert forestier dominant.</p> <p>Milieu humain Cette unité forme l'extrémité sud-est de la zone d'étude paysagère. Territoire municipalisé de la paroisse de Saint-Zénon-du-lac-Humqui et terres publiques des TNO Lac-Alfred (nord), de Lac-à-la-Croix (ouest) et de la Rivière-Vaseuse (sud). La frange ouest fait partie de la Seigneurie du lac Mitis. Terres d'affectation essentiellement forestière, à l'exception d'une parcelle de terre sous affectation agricole viable près du lac Humqui. Dans ce secteur, quelques lots agricoles intercalés de terres boisées sont identifiés le long de la route Mitis et des rangs secondaires, de même que quelques habitations rurales et leurs dépendances. Le poste d'accueil de la Pourvoirie de la Seigneurie du lac Mitis est aussi localisé le long de la route Mitis. Le couvert forestier est fortement marqué par l'exploitation, il présente une dominance de peuplement jeune et plusieurs lots de plantation. Quelques érablières en exploitation sont recensées dans la portion nord de l'unité. Des sentiers de quad parcourent l'unité au nord et au sud. La ligne à 315 kV d'Hydro-Québec traverse l'extrémité sud de l'unité.</p>	<p>Champs visuels fermés par le couvert forestier dominant et le relief irrégulier. Quelques ouvertures visuelles de faible profondeur sont offertes à partir des terres en culture et des terres déboisées bordant le 9e rang de Pineault.</p>	<p>Habitations rurales, terres en cultures, poste d'accueil de la Pourvoirie, érablières en exploitation.</p>	<p>Résidants, agriculteurs, villégiateur en transit, adeptes de quad.</p>
C5	<p>Milieu naturel Paysage de collines allongées et arrondies formant un interfluve entre la vallée de la rivière Humqui (V4) et la vallée de la rivière Vaseuse (V6). De petits lacs et quelques cours d'eau occupent les dépressions entre les collines. Couvert forestier dominant sur les sommets et les versants inclinés.</p> <p>Milieu humain Territoire municipalisé de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand et terres publiques du TNO de la Rivière Vaseuse. Terres d'affectation agricole viable et forestière. Des chemins forestiers parcourent l'ensemble de l'unité et le couvert forestier montre des traces d'activités forestières. Quelques plantations sont aussi identifiées. Les rangs Lacasse et de l'Église s'insèrent à l'intérieur de l'unité et sont bordés de quelques lots en culture. Des habitations rurales dispersées et leurs dépendances sont répertoriées sur chacun de ces rangs. Le rang Lacasse est aussi utilisé comme sentier de motoneige local.</p>	<p>Champs visuels plutôt fermés par le couvert arborescent dominant et la topographie. Quelques ouvertures visuelles de faible profondeur sont offertes à partir des terres en culture, des lacs et des terres déboisées. Aucune vue sur le domaine du parc éolien à partir des chemins d'accès.</p>	<p>Habitations rurales, terres en cultures.</p>	<p>Résidants, agriculteurs, motoneigistes. Faible concentration d'observateurs potentiels.</p>


Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
C6	<p>Milieu naturel Paysage de collines arrondies suivant l'orientation générale nord-est – sud-ouest. Le relief est ondulé et irrégulier. Quelques cours d'eau et de petits lacs occupent les dépressions. Couvert forestier dominant.</p> <p>Milieu humain Cette unité forme une portion de la limite nord de la zone d'étude paysagère et se situe à plus de 11,5 km du parc éolien projeté. Terres municipalisées de Sayabec et terres publiques du TNO de Lac-Matapédia. Terres d'affectation récréative pour le TNO de Lac-Matapédia incluses à l'intérieur des limites du Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia et pour le lac Malcom et ses rives. Terres sous affectations agricole dynamique, viable et agroforestière en territoire municipalisé. L'unité est desservie par la route du lac Malcom, quelques rangs secondaires et des chemins forestiers. Elle est marquée par les activités forestières et présente plusieurs secteurs de plantation. Le parc régional présente un paysage forestier à caractère vierge et une forêt mature à 70 % (MRC, 2007). Des terres agricoles, intercalées de lots boisés bordent les rangs accessibles à partir de la route 132 (C2, AF1). Un regroupement de villégiateurs, un camping de 75 sites, une base de plein air et une pourvoirie sont identifiés en rive du lac Malcom. Le sentier provincial de motoneige traverse aussi ce secteur. Le chemin de fer s'insère au sud de l'unité de même que deux lignes jumelées à 120 kV.</p>	<p>Vues ouvertes sur la plaine et le mont Saint-Pierre à partir des terres agricoles qui bordent la portion sud de l'unité. Vues relativement fermées par le relief irrégulier des collines et par le couvert forestier dominant. Aucune vue sur le domaine du parc éolien à partir du secteur de villégiature du lac Malcom.</p> <p>Attrait visuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lac Malcom. <p>Vue d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue ouverte sur le lac Malcom. 	<p>Parc régional, habitations rurales, sites de villégiature, base de plein air, camping, terres en culture, sentier provincial de motoneige.</p>	<p>Villégiateurs, agriculteurs, touristes de passages, voyageurs du train, motoneigistes, randonneurs.</p>
Paysage de montagne				
M1	<p>Milieu naturel Monts Notre-Dame, composante de la chaîne des Appalaches. Massif montagneux du mont Saint-Pierre culminant à près de 900 mètres d'altitude. Le plus haut sommet de la MRC de La Mitis. De petits lacs et des cours d'eau occupent les dépressions et drainent les sommets. Couvert forestier dominant sur l'ensemble de l'unité.</p> <p>Milieu humain Terres publiques comprises à l'intérieur des TNO de Lac-Alfred (MRC de La Matapédia) et de Lac-à-la-Croix (MRC de La Mitis) et terres municipalisées des Paroisses de La Rédemption (MRC de La Mitis), de Saint-Cléophas et de Sainte-Irène (MRC de La Matapédia). Deux secteurs au nord sont reconnus comme refuges biologiques. Une partie de l'unité est reconnue comme territoire d'intérêt par le MRNF (PRDTP, 2004). La caractérisation du paysage bas-laurentien reconnaît le mont Saint-Pierre comme élément topographique incontournable des paysages de la MRC de La Mitis qu'il convient de préserver en raison de son importance économique (tourisme) et de sa visibilité (Ruralys, 2008). Les activités forestières marquent le paysage dans les secteurs moins accidentés des TNO et sur le territoire de Sainte-Irène. Quelques chalets privés sont répertoriés en rive du lac Saint-Pierre, dans la portion sud-ouest de l'unité. Une tour d'observation est aménagée au sommet du mont Saint-Pierre et deux tours de télécommunication occupent les plus hauts sommets. Un réseau de sentiers de randonnées pédestres dont celui de la Coulée des Croûtes, un sentier régional de motoneige et plusieurs sentiers de VTT parcourent l'unité. Le secteur est également fréquenté pour la cueillette de petits fruits et pour la chasse.</p>	<p>Champs visuels fermés par le couvert forestier dominant et le relief irrégulier. Des ouvertures visuelles de faible profondeur sont offertes à partir des aires de coupe et de quelques portions de sentiers. Vues panoramiques sur le plateau et les paysages environnants à partir de la tour d'observation au sommet. Vue ouverte sur le lac Saint-Pierre, mais peu profonde, limitée par la configuration des versants.</p> <p>Vue d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vues ouvertes offertes à partir du lac Saint-Pierre. • Vue panoramique à partir de la tour d'observation. 	<p>Chalets privés, refuges biologiques, territoire d'intérêt reconnu, élément topographique incontournable, réseau de sentiers de randonnées pédestres, sentier provincial de motoneige, tour d'observation.</p>	<p>Villégiateurs, randonneurs, motoneigistes, adeptes de VTT, cueilleurs et chasseurs.</p>

Tableau A.1 : Description des unités de paysage (suite)

Unité	Composantes physiques	Éléments visuels particuliers	Indicateurs de la valeur attribuée	Observateurs
M2	<p>Milieu naturel Paysage de collines allongées suivant un alignement général nord-est – sud-ouest. Plusieurs petits lacs et cours d'eau occupent les dépressions entre les sommets. Le mont Val-d'Irène (685 m) et le mont Pierre-Brochu (environ 550 m) dominent l'unité. Couverture boisée dominante.</p> <p>Milieu humain Territoire municipalisé de la Paroisse de Saint-Irène et de Val-Brillant (extrémité nord). Terres d'affectations forestière et agroforestière au centre et au sud, affectation agricole dynamique et viable au nord et affectation récréative attribuée au Parc régional de Val-d'Irène. Milieu récréatif d'envergure reconnu régionalement et comprenant une station de ski, des glissades, des sentiers de ski de fond, un réseau de pistes de vélo de montagne et des infrastructures pour l'hébergement. La MRC reconnaît le site comme parc régional et applique une protection du paysage et des ressources forestière et faunique. Au nord, des terres en cultures intercalées de lots boisés couvrent le versant faiblement incliné, parcouru de rangs agricoles bordés d'habitations rurales et de bâtiments de ferme. Au centre et au sud, l'unité présente un couvert forestier mature. Quelques érablières en exploitation y sont répertoriées. Un regroupement de chalets privés est recensé en rive des lacs Gauthier et Otis. Le site historique des victimes de la grippe espagnole, à caractère récréotouristique, est identifié à l'ouest du lac Otis. Le chemin du Lac-Gauthier et le rang Branche-Nord traversent l'unité et servent de sentiers de motoneige.</p>	<p>Champs visuels relativement fermés par le relief vallonné et le couvert forestier. Vues panoramiques à partir du sommet du Parc régional de Val-d'Irène. Vues ouvertes, mais peu profondes à partir des petits plans d'eau, limitées par la configuration des versants.</p> <p>Vue d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue panoramique exceptionnelle sur les vallées des rivières Matapédia et Humqui à partir de la tour d'observation au sommet du Parc régional de Val-d'Irène. 	<p>Parc régional, centre de ski, tour d'observation, habitations rurales, terres en culture, chalets de villégiature, sentiers régionaux de motoneige.</p>	<p>Résidents, villégiateurs, touristes, agriculteurs, motoneigistes.</p>

ANNEXE B
Carte *Étude paysagère*



Légende		
	Baux de location sur terres publiques	
Inventaire du paysage		
	Seigneurie du lac Méts	
Zone d'influence des éoliennes		
Équipements du parc éolien	Autres éléments	
		Tenures

Parc éolien du Lac-Alfred

Étude paysagère

Préparée par : Emmanuel Gendron, tech. for. et géomaticien
Joël Bérubé, ing. for.

Approuvée par : Francis Caron, B.A.A. M. Env.

Le 13 mars 2009

©Gouvernement du Québec, tous droit réservés, 2008
Projection: MTM, fuseau 6, NAD83
Source: BDTQ 1:20000,
Service des inventaires 1:20000

ANNEXE C
Simulations visuelles

Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
1 La Rédemption



Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du panorama

Route Massé, La Rédemption
X : 276 748 m; Y : 5 367 464 m
MTM zone 6

Date de la prise de vue : 2007-09-19

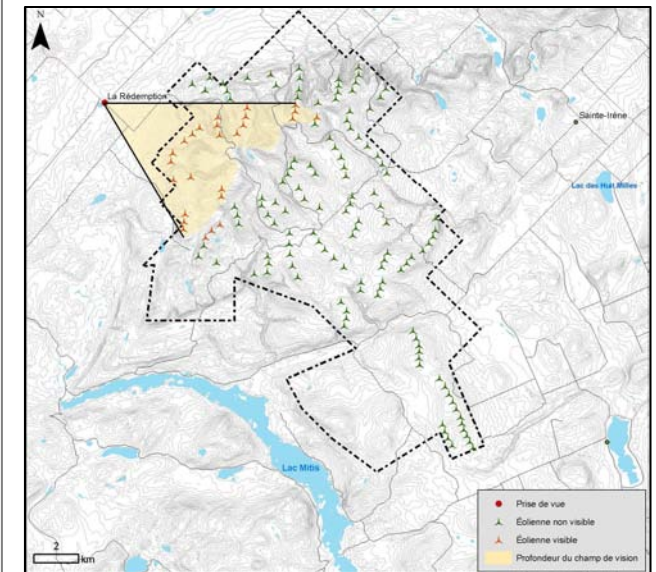
Direction de la photographie : 120°

Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 4 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée : 10 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
2 Saint-Cléophas

Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du panorama

Rue Principale, Saint-Cléophas
X : 289 082 m; Y : 5 374 708 m
MTM zone 6

Date de la prise de vue : 2007-09-20

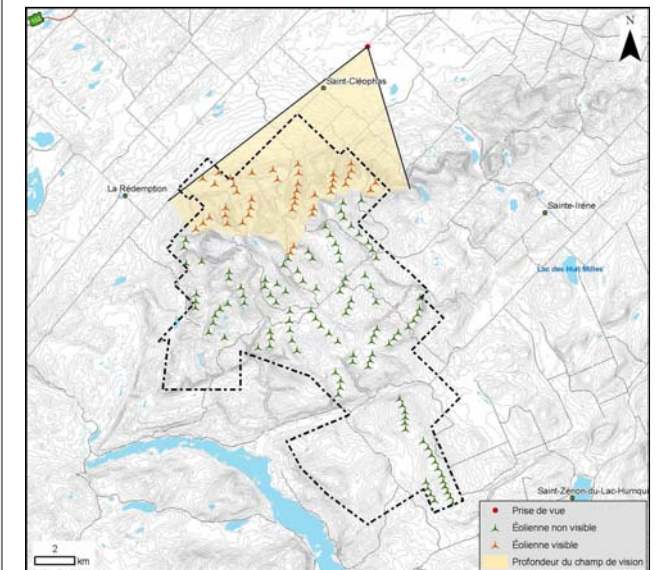
Direction de la photographie : 215°

Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 6,1 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée : 11 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
3 Sainte-Irène



Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du panorama

4^e Rang Est, Sainte-Irène
X : 297 639 m; Y : 5 366 001 m
MTM zone 6

Date de la prise de vue : 2007-09-19

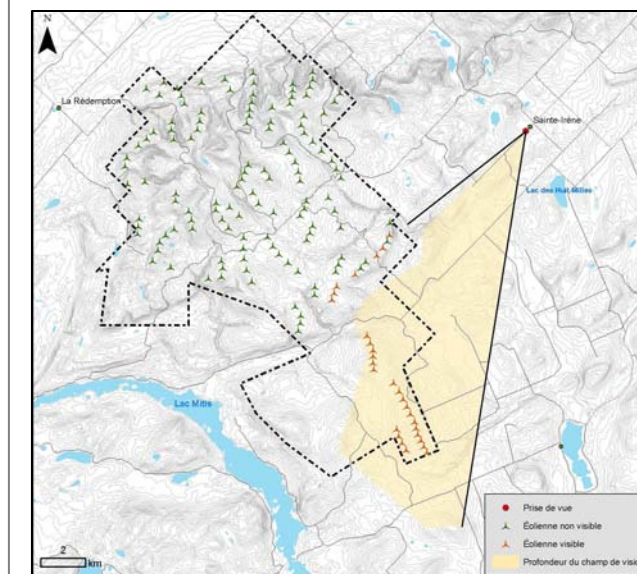
Direction de la photographie : 200°

Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 11,5 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée : 15 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du panorama

Chemin Grande Ligne, Sainte-Idrène
X : 299 379 m; Y : 5 363 056 m
MTM zone 6

Date de la prise de vue : 2007-09-19

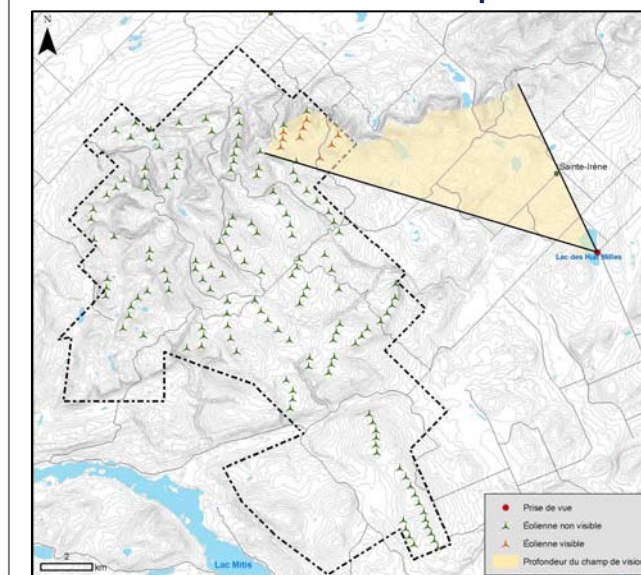
Direction de la photographie : 300°

Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 11 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée : 13 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



PESCA
ENVIRONNEMENT

Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

**Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
5 Saint-Léon-le-Grand**



Panorama original

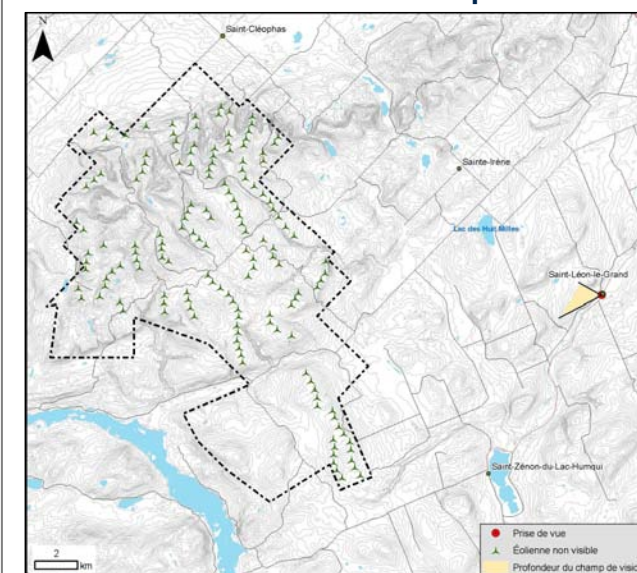


Simulation visuelle



Localisation du panorama
Rue Gendron, Saint-Léon-le-Grand
X : 304 427 m; Y : 5 360 095 m
MTM zone 6
Date de la prise de vue : 2007-09-19
Direction de la photographie : 260°
Distance focale : 50 mm
Aucune éolienne visible

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
6 Pourvoirie de la Seigneurie du Lac Métis



Panorama original



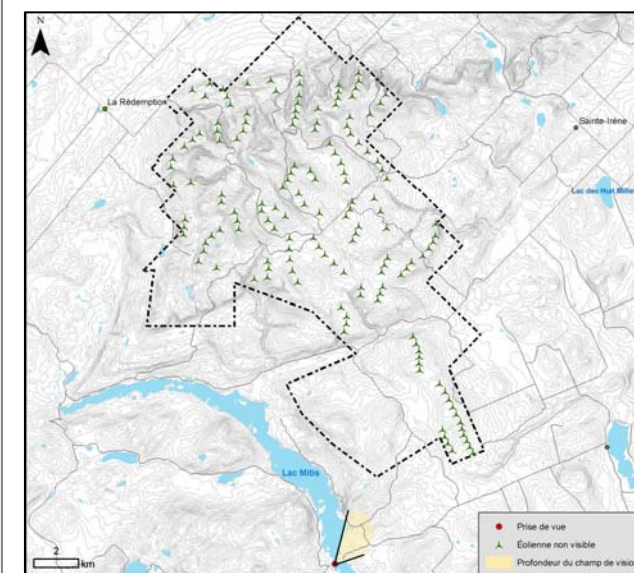
Simulation visuelle



Localisation du panorama

Lac Mitis – Rive ouest
Direction camp Castor
X : 286 870 m; Y : 5 346 473 m
MTM zone 6
Date de la prise de vue : 2008-09-04
Direction de la photographie : 45°
Distance focale : 50 mm
Aucune éolienne visible

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
7 Pourvoirie de la Seigneurie du Lac Métis



Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du panorama

Lac Mitis – Rive ouest

Direction nord

X : 286 870 m; Y : 5 346 473 m

MTM zone 6

Date de la prise de vue : 2008-09-04

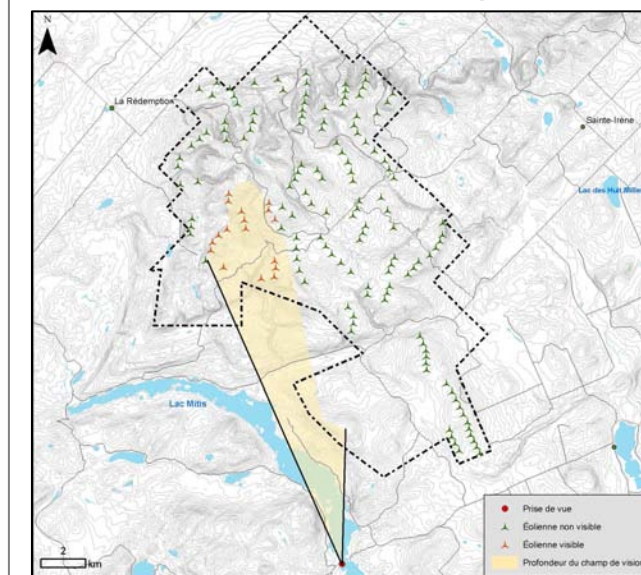
Direction de la photographie : 350°

Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 13,1 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée : 17,3 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :

LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
8 Saint-Zénon-du-Lac-Humqui



Panorama original

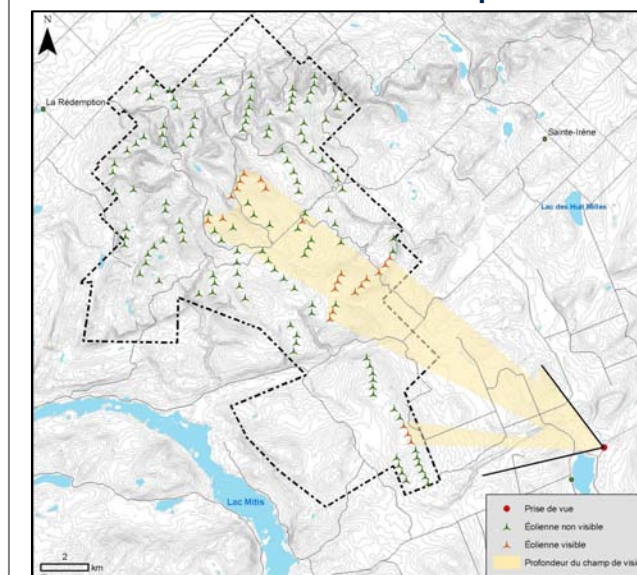


Simulation visuelle



Localisation du panorama
Route 195, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
X : 300 290 m; Y : 5 353 216 m
MTM zone 6
Date de la prise de vue : 2007-09-19
Direction de la photographie : 285°
Distance focale : 50 mm
Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 8 km
Distance de l'éolienne la plus éloignée : 19,1 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
9 Sayabec



Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du panorama

Route 132 Ouest, Sayabec
X : 290 147 m; Y : 5 380 851 m
MTM zone 6

Date de la prise de vue : 2007-09-20

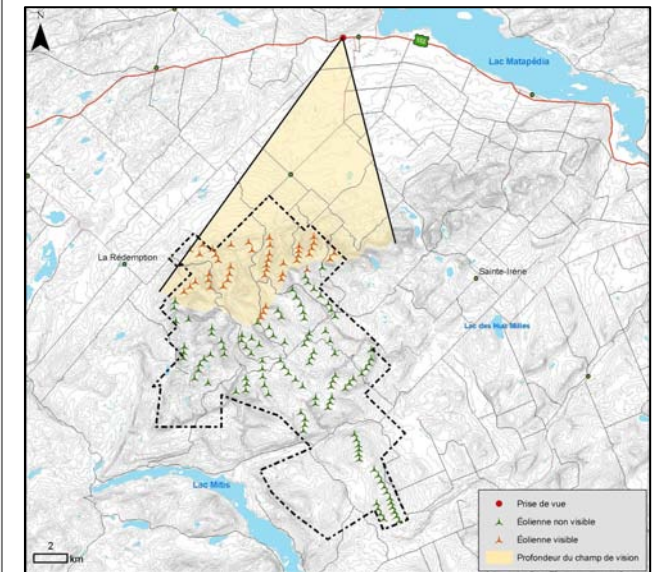
Direction de la photographie : 200°

Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 12 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée : 18 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

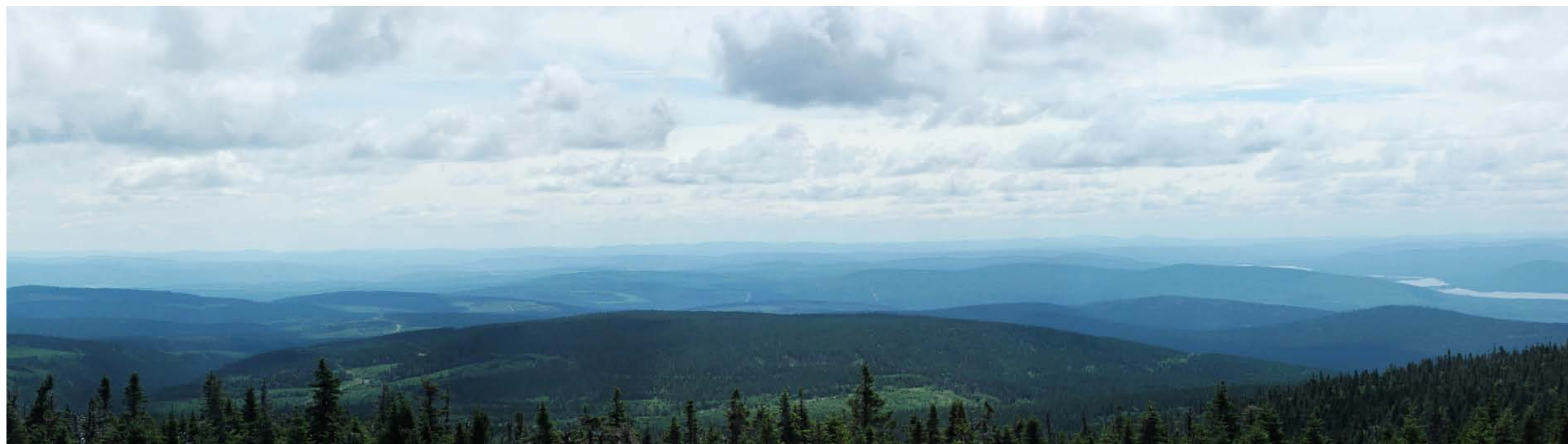
Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
10 Mont Saint-Pierre



Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du panorama

Tour d'observation - Mont Saint-Pierre
TNO Lac-Alfred
X : 282 702 m; Y : 5 364 491 m
MTM zone 6

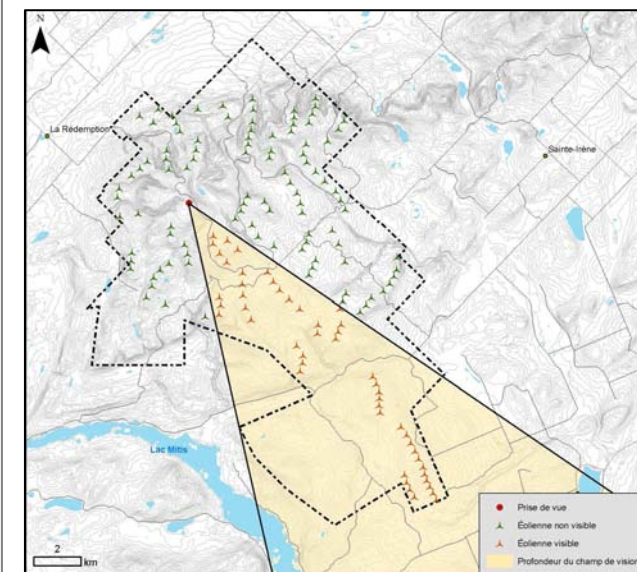
Date de la prise de vue : 2008-07-22
Direction de la photographie : 135°

Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 1,7 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée : 16 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du panorama

Site de villégiature du lac Saint-Pierre
X : 279 162 m; Y : 5 361 187 m
MTM zone 6

Date de la prise de vue : 2009-02-17

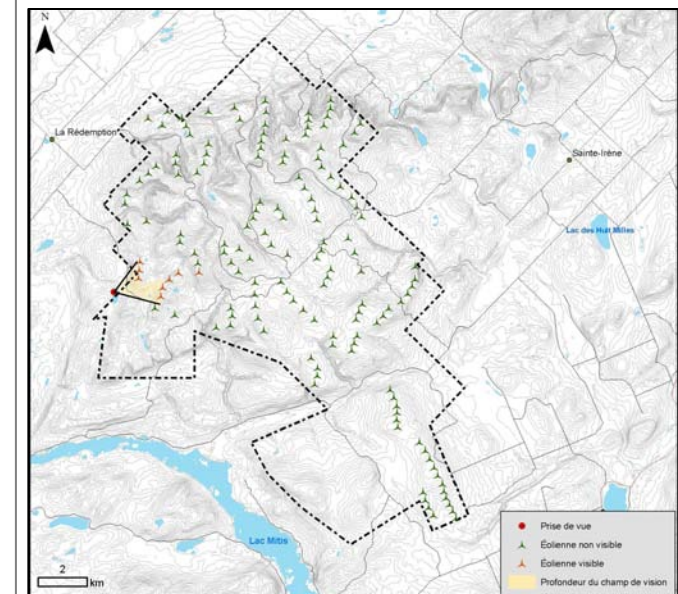
Direction de la photographie : 85°

Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 1,1 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée : 3,5 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

Parc éolien du Lac-Alfred
Simulation visuelle
12 Parc régional Val-d'Irène

Panorama original



Simulation visuelle



Localisation du panorama

Tour d'observation Val-d'Irène
X : 298 727 m; Y : 5 371 079 m
MTM zone 6

Date de la prise de vue : 2008-09-04

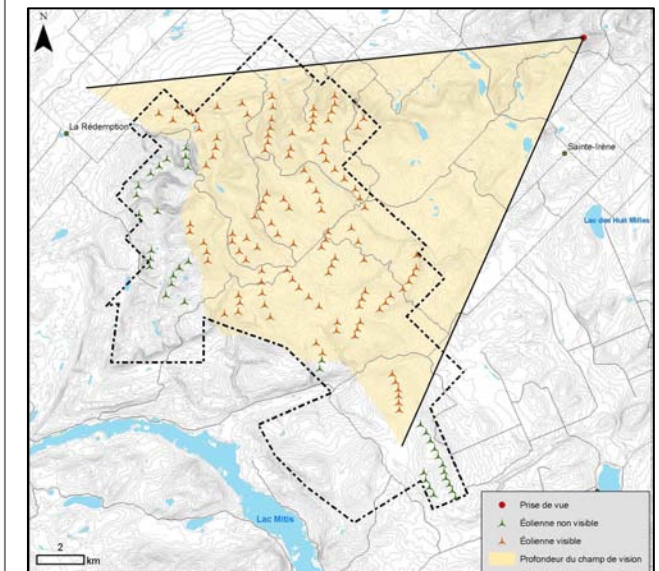
Direction de la photographie : 225°

Distance focale : 50 mm

Distance de l'éolienne la plus rapprochée : 10 km

Distance de l'éolienne la plus éloignée : 19 km

Localisation du parc éolien



Configuration du parc :
LA_y08m09_opti6



Conception :
Charles-Olivier Bienvenue, géog.

Validation :
Francis Caron, B.A.A, M.Env.

13 mars 2009

